

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1516

16 juin 2015

### SOMMAIRE

20 June S.A. ....	72755	Modesta Investments S.à r.l. ....	72768
20 June S.A. ....	72755	MP SMR Investments S.à r.l. ....	72764
352 Investors S.A. ....	72755	Net's Bar S.à r.l. ....	72767
C-Quadrat SMN Sicav ....	72756	Novator (Luxembourg) S.à r.l. ....	72767
DETEGO Group S.A. ....	72756	Saint Petersburg Finance S.A. ....	72759
Deutsche Bank Luxembourg S.A. ....	72756	Samstreet Holding S.A. ....	72759
Dominion Investments S.à r.l. ....	72755	Samstreet Holding S.A. ....	72758
Draycott S.A. ....	72757	Schreinerei Gangolf S. à r.l. ....	72757
Finbrand S.A. ....	72722	Serra Holdings S.à r.l. ....	72757
G.G.H. S.A. ....	72764	Silver Diamond TEHC24 S.à r.l. ....	72757
Gordon March S.A. ....	72722	Société de Participation Financière Italmobi-	
G.P. Construction S.à r.l. ....	72765	liare S.A. ....	72758
Guineu Inversio S.A. ....	72765	Société d'Experts et de Consultants Techniques	
Günther Wirth GW (Luxembourg) S.A. ....	72722	en Bâtiment S.à r.l. ....	72767
Help Mindanao a.s.b.l. ....	72765	SOF-10 Lux Master Co S.à r.l. ....	72759
High Performance Solutions S.A. ....	72766	Sof-10 Starlight 17 GBP S.à r.l. ....	72759
Highrise S.à r.l. ....	72766	Sof-10 Starlight 2 Eur S.à r.l. ....	72760
Hiorts Finance S.A. ....	72766	Specialized Investments Sif . ....	72764
Hipoteca X Lux S.à r.l. ....	72766	SPS Platin Securitisation S.A. ....	72764
Horacio ....	72722	Swiss Re International SE ....	72758
Ibud S.C.I. ....	72760	Tiafy SPF, S.A. ....	72768
Icapark II S.A. ....	72762	Tower Lux S.à r.l. ....	72760
Iceo Parallel ....	72762	Treis Gestion S.A. ....	72741
IJ Partners Social Investments SCA ....	72722	Treveria H S.à r.l. ....	72768
Ikarus S.à r.l. ....	72763	Triton Masterluxco 4 S.à r.l. ....	72741
Institut Mobilier Européen S.A. ....	72723	Triton Masterluxco 4 S.à r.l. ....	72745
Intergrain S.A. ....	72723	Vantico International S.à r.l. ....	72751
Investin Pro RED Holdings S.à r.l. ....	72760	Vectorline Beteiligungsmanagement & Con-	
IVAF II Manager, S. à r.l. ....	72723	sulting S.A. ....	72754
IVAF I Manager, S.à r.l. ....	72723	Victory Systems S.A. ....	72726
KBL Immo S.A. ....	72724	Virtus Estates SA ....	72726
Landscape Development S.A. ....	72763	V.R.D. Toni Rante S.à r.l. ....	72751
LCM SA ....	72763	V Telecom Investment General Partner SA	
Le Millénaire Restaurant s.à.r.l. ....	72763	.....	72751
Macropus S.à r.l. ....	72768	W-Z-W S.à r.l. ....	72724

**Finbrand S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 142.764.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 en état ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015058986/11.

(150068169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

---

**Gordon March S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 105.036.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 9 avril 2015*

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015059024/14.

(150067282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

---

**Günther Wirth GW (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8232 Mamer, 101, route de Holzem.  
R.C.S. Luxembourg B 173.435.

Les statuts coordonnés au 27 février 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

*Notaire*

Référence de publication: 2015059030/11.

(150067495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

---

**Horacio, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 43, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 147.228.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Sàrl Horacio*

Olivier HUBERT / Siegfried MARISSSENS

*Gérant / Gérant*

Référence de publication: 2015059054/12.

(150068049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

---

**IJ Partners Social Investments SCA, Société en Commandite par Actions.**

R.C.S. Luxembourg B 149.821.

A compter du 21 avril 2015, la Société n'agira plus en tant que domiciliataire de IJ Partners Social Investments SCA, 2, Rue d'Alsace L-1017 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149 821.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2015.  
European Fund Administration  
Société Anonyme

Référence de publication: 2015059078/13.

(150067465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

---

**Institut Mobilier Européen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, place de France.

R.C.S. Luxembourg B 37.773.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2015.

*Pour la société*

Référence de publication: 2015059086/11.

(150067557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

---

**Intergrain S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 175.745.

---

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 10 Avril 2015:*

M. Stéphane Frappat a été libéré de son poste d'Administrateur de la de la Société avec effet au 10 avril 2015.

M. Sergey Churkin, né le 05 avril 1968 à Saint-Petersbourg, en Russie, avec adresse professionnelle à 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg a été nommé Administrateur de la Société avec effet au 10 avril 2015 pour l'Assemblée Générale annuelle Société, qui se tiendra en 2019.

Luxembourg, le 17 avril 2014.

Dmitry Stepanov

*Mandataire*

Référence de publication: 2015059089/15.

(150067355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

---

**IVAF I Manager, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 113.048.

---

Par le présent avis, la Société informe les tiers que M. Andrew Reid, gérant de la Société, a démissionné de son poste avec effet au 17 avril 2015.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Référence de publication: 2015059102/11.

(150067533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

---

**IVAF II Manager, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 123.838.

---

Par le présent avis, la Société informe les tiers que M. Andrew Reid, gérant de la Société, a démissionné de son poste avec effet au 17 avril 2015.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Référence de publication: 2015059103/11.

(150067532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

---

**KBL Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 43, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 31.404.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour KBL Immo S.A.*

Olivier HUBERT / Siegfried MARISSSENS

*Administrateur / Président*

Référence de publication: 2015059132/12.

(150068051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

**W-Z-W S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Enseigne commerciale: Cuisine du Monde.  
Siège social: L-7264 Helmsange, 3, rue des Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 196.280.

**STATUTS**

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un avril

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Xun WANG, né le 11 juillet 1977 à Zhejiang (Chine), demeurant à L-4845 Rodange, 3, Rue Joseph Philippart,
  2. Monsieur Tiefeng ZHANG, né le 15 décembre 1978 à Zhejiang (Chine), demeurant à L-3419 Dudelange, 23, Alphonse Benoît,
  3. Monsieur Xianfei WANG, né le 02 janvier 1977 à Zhejiang (Chine), demeurant à L-6970 Hostert, 106, Rue Andethana.
- Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «W-Z-W S.à r.l.», elle pourra exercer sous l'enseigne «CUISINE DU MONDE».

**Art. 2.** Le siège social est établi à Helmsange.

Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques, ainsi que toutes les opérations quelconques qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant une modification essentielle de celui-ci.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente-et-un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125.-) chacune.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.**

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

En présence de plusieurs associés, et pour toutes cessions de parts sociales, les associés bénéficieront d'un droit de préemption.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession. Jusqu'au partage des-dites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe les pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Les associés sont habilités à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Chaque année, au dernier jour de décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social et ce, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restera à la libre disposition des associés

**Art. 12.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'associé.

**Art. 13.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la partie s'en réfère aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente-et-un décembre deux mille quinze (31.12.2015).

#### *Souscription et libération*

Toutes les parts sont souscrites en numéraire par les associés comme suit:

- Xianfei WANG, préqualifié . . . . .	34 parts sociales
- Xun WANG, préqualifié . . . . .	33 parts sociales
- Tiefeng ZHANG, préqualifié . . . . .	33 parts sociales
TOTAL: . . . . .	<u>100 parts sociales</u>

Les associés déclarent que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Estimation des frais*

Le montant des charges, frais, dépenses, ou rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à environ mille deux cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les associés, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prennent les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Xianfei WANG, né le 02 janvier 1977 à Zhejiang (Chine), demeurant à L-6970 Hostert, 106, Rue Andethana.

La société est valablement engagée par la signature du gérant unique.

2. Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: L-7264 Helmsange, 3, Rue des Romains.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec moi, notaire, la présente minute.

Signé: WANG, ZHANG, WANG, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22/04/2015. Relation: EAC/2015/9087. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 23 avril 2015.

Référence de publication: 2015060950/99.

(150069289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**Victory Systems S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 30.989,69.**

Siège social: L-1466 Luembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 50.639.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2015.

Référence de publication: 2015060944/10.

(150069355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**Virtus Estates SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 196.282.

---

STATUTES

This seventeenth day of April two thousand fifteen before me, Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared:

Emanuele Cisa Asinari dei marchesi di Gresy e Casasco, entrepreneur, born on 23 December 1964 in Turin (Italy), residing at 9, Via Cioos, 6952 Canobbio, Switzerland (the "Incorporator"),

here represented by Peggy Simon, private employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, by virtue of a proxy given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The person appearing declared and requested me, the undersigned notary, to record the following:

The Incorporator hereby incorporates a public company under the laws of Luxembourg, governed by the following articles of association:

ARTICLES OF ASSOCIATION

**Part 1. Interpretation**

**Art. 1. Defined terms and interpretation.**

1.1 In these articles, unless the context otherwise requires:

"board of directors" means the board of directors of the company or, where the context so requires, if the company has only one director, the sole director;

"bondholder" means a holder of one or more bonds issued by the company;

"class assets" means any non-cash contributions received by the company in respect of a class of tracking shares (whether on account of the issue price of the shares of such class or by way of share premium or voluntary premium) together with the assets acquired or financed by the company with any cash contributions in respect of shares of such class (as reasonably determined by the board of directors in its sole discretion) as well as any moneys and other assets replacing the foregoing;

"class receipts" means all income derived and other payments received by the company from time to time from and in respect of the class assets of any given class of tracking shares, whether in cash or in specie, including the proceeds of a sale or other disposal thereof, as reasonably determined by the board of directors in its sole discretion;

"Commercial Companies Act 1915" means the Act concerning commercial companies of 10 August 1915, as amended from time to time;

"director" means a director of the company;

"director A" means a director designated as such;

"director B" means a director designated as such;

"distribution" means a transfer of money or other property by the company to a shareholder in relation to the shares held by such shareholder, whether as a share of the profits or as a return of share capital, share premium or voluntary premium or otherwise, but excluding for the avoidance of doubt repayment of loans and other advances and payment of interest thereon, and the verb "to distribute" shall be construed accordingly;

"equity available for distribution" means, at any given time, the aggregate of the current year profit or loss, accumulated realised profits and any distributable reserves (including share premium and voluntary premium), less accumulated realised losses and the amount to be transferred to the statutory reserve subject to and in accordance with Article 17.4;

"group company" in relation to a legal entity, includes any (direct or indirect) parent company of such entity, with or without legal personality, and any (direct or indirect) subsidiary of any such parent company, with or without legal personality, and unless the context otherwise requires it means a group company of the company itself;

"ordinary resolution" means a resolution of the shareholders that is passed by a simple majority of votes cast at a general meeting, regardless of the percentage of the share capital represented at such meeting;

"repurchase" in relation to securities, when used as a noun, includes a redemption and vice versa and the verbs "to repurchase" and "to redeem" shall be construed accordingly;

"share" means a share in the share capital of the company, irrespective of its class;

"shareholder" means a holder of one or more shares;

"shareholders agreement" means any and all written agreements, whether or not designated as a shareholders agreement, among all the shareholders and the company, or among all the shareholders and the company and one or more third parties, as amended and restated from time to time;

"special resolution" means any resolution of the shareholders other than an ordinary resolution and unless otherwise specified it is a resolution passed by two-thirds of the votes cast at a general meeting;

"statutory reserve" means the reserve to be maintained subject to and in accordance with article 72 of the Commercial Companies Act 1915; and

"voluntary premium" has the meaning given in Article 17.2.

1.2 Where the context so admits or requires, defined terms denoting the singular include the plural and vice versa and words denoting the masculine, feminine or neuter gender include all genders.

1.3 Unless the context otherwise requires, words and expressions contained in these articles bear the same meaning as in the Commercial Companies Act 1915 as at the date of the coming into effect of the relevant provisions of the articles.

1.4 The articles may incorporate any document by reference regardless of its source and either as it exists on any given date or as amended and restated from time to time, including a shareholders agreement, but documents do not become articles of association in and of themselves because they are incorporated by reference.

1.5 The invalidity or unenforceability of any provision of these articles shall not affect the validity or enforceability of the remaining provisions of the articles.

## **Part 2. General characteristics, Share capital and shares**

### **Art. 2. Legal form, name, objects, registered office.**

2.1 The company is a public company under the Commercial Companies Act 1915 and is incorporated for an indefinite term.

2.2 The name of the company is:

Virtus Estates SA

2.3 The objects of the company are to acquire participations in companies and undertakings of whatever form, in Luxembourg and abroad, and to manage the same as well as to do all that is connected therewith or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense.

The objects of the company include participating in the creation, development, management and control of any company or undertaking as well as of any immovable property.

The objects of the company include acquiring, by subscription, purchase, exchange or in any other manner (a) any stock, shares and other equity securities, bonds, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any claims against and securities and financial instruments issued by any public or private body as well as (b) any immovable property.

In furtherance of its objects, the company may borrow in any form and finance its subsidiaries and other group companies as well as third parties and it may give guarantees and provide security for its own obligations as well as those of group companies and third parties, including by pledging or otherwise encumbering its assets.

2.4 The registered office of the company is situated in the City of Luxembourg.

### **Art. 3. Share capital.**

3.1 The share capital of the company is thirty-one thousand euros (EUR 31,000.00), divided into thirty million (30,000,000) shares without nominal value as follows:

- twenty-nine million nine hundred thousand (29,900,000) class A ordinary shares;
- ten thousand (10,000) class B1 tracking shares;



- ten thousand (10,000) class B2 tracking shares;
- ten thousand (10,000) class B3 tracking shares;
- ten thousand (10,000) class B4 tracking shares;
- ten thousand (10,000) class B5 tracking shares;
- ten thousand (10,000) class B6 tracking shares;
- ten thousand (10,000) class B7 tracking shares;
- ten thousand (10,000) class B8 tracking shares;
- ten thousand (10,000) class B9 tracking shares; and
- ten thousand (10,000) class B10 tracking shares.

3.2 Shares of the company shall be in registered form only, and not in bearer or dematerialised form, notwithstanding that the company must issue each shareholder, on demand and free of charge, with one or more certificates in respect of the shares which that shareholder holds.

3.3 No new shares of any given class shall be issued unless the shares have first been offered to the holders of existing shares of that class, and those shareholders have a pre-emption right to subscribe for the offered shares in proportion to their holdings of the shares of that class, at such price and on such terms as those shares are to be offered to others, subject to and in accordance with article 32-3 of the Commercial Companies Act 1915, in particular paragraph (5).

#### **Art. 4. Authorised capital.**

4.1 The authorised capital of the company is one hundred thousand euros (EUR 100,000.00), divided into thirty-one million (31,000,000) shares without nominal value as follows:

- thirty million (30,000,000) class A ordinary shares;
- one hundred thousand (100,000) class B1 tracking shares;
- one hundred thousand (100,000) class B2 tracking shares;
- one hundred thousand (100,000) class B3 tracking shares;
- one hundred thousand (100,000) class B4 tracking shares;
- one hundred thousand (100,000) class B5 tracking shares;
- one hundred thousand (100,000) class B6 tracking shares;
- one hundred thousand (100,000) class B7 tracking shares;
- one hundred thousand (100,000) class B8 tracking shares;
- one hundred thousand (100,000) class B9 tracking shares; and
- one hundred thousand (100,000) class B10 tracking shares.

For a period of five years from publication of this provision of the articles, the board of directors is unconditionally and generally authorised (a) to increase the share capital (one or more times) up to the amount of the authorised capital by issuing shares and/or bonds convertible into shares in the share capital of the company and (b) to limit or disapply pre-emption rights in connection with the foregoing.

4.2 The rights attaching to new shares issued pursuant to this Article 4 do not differ from the rights attaching to other shares in the company (of the same class).

4.3 If shares are issued in exercise of a conversion right attaching to bonds issued by the board of directors pursuant to the authority conferred under Article 4.1, in accordance with article 32-4 of the Commercial Companies Act 1915, the share capital of the company will be increased without the need for any resolution of the general meeting. The realisation of the increase of capital in connection with such a conversion shall be recorded in a notarial deed that will bring about a corresponding amendment of Article 3.1. The board of directors must procure the execution of the deed.

#### **Art. 5. Treasury shares.**

5.1 The company may generally acquire its own shares and hold them in treasury.

5.2 Where own shares are to be acquired for value, the board of directors shall draw up interim accounts and Article 18.2 shall apply *mutatis mutandis*.

5.3 Shares held in treasury and shares held by subsidiaries of the company are treated as though they are cancelled and all rights attached thereto, including without limitation voting rights and rights to receive distributions of whatever nature, shall be suspended.

#### **Art. 6. Tracking shares.**

6.1 Each class of tracking shares corresponds to a distinct part of the company's assets. The assets of a class of tracking shares are available to satisfy the rights of the holders of shares of that class and not the rights of holders of other shares.

6.2 Subject to Article 6.3, for as long as one or more shares of any given class of tracking shares remain outstanding, disregarding shares that are held in treasury, the class assets of such class of tracking shares and the class receipts of such class of tracking shares, if any, shall not be available for distribution and cannot be distributed to anyone other than the holders of shares of such class.



6.3 In determining the available profits for all the classes of shares for a financial year, the board of directors may deduct company expenses and taxes from the amount that, but for this paragraph, would be the profits allocated to a class of tracking shares, if that adjustment is necessary to ensure that expenses and taxes are divided fairly and consistently.

**Art. 7. Share register, transfer and transmission of shares.**

7.1 The company shall maintain a register within the meaning of article 39 of the Commercial Companies Act 1915.

7.2 Shares are freely transferable.

7.3 A transfer of shares requires a written instrument as well as notice to or acknowledgment and acceptance by the company. Except for the purpose of exhibiting the rights of the parties to any transfer of shares towards each other (and of rendering any transferee liable for paying up shares which are not fully paid), no transfer of shares is valid for any purpose whatsoever until entry of such transfer is duly made in the share register of the company. An entry in the share register in respect of a transfer of shares shall be signed *ne varietur* by both the transferor and the transferee, save where otherwise provided by law.

7.4 If shares are transmitted by operation of law, including by reason of death or merger or division of a shareholder, the rights attached to such shares shall be suspended until written notice of the transmission has been given to the company.

7.5 The shares are indivisible and where a share is held by more than one person, those persons shall be regarded as one shareholder in relation to the company. They shall exercise their rights through a common representative and shall notify the company of the name of the common representative and any change thereto. Until the initial notification by the joint holders, the rights attached to such share shall be suspended.

**Part 3. Management and decision - Making process.**

**Art. 8. Directors.**

8.1 The management of the company is the responsibility of three or more directors who shall together constitute a board of directors, which board may exercise all powers not reserved by law or these articles to the general meeting or any other body of the company. The general meeting may increase or, subject to and in accordance with article 51 of the Commercial Companies Act 1915, decrease the minimum number of directors.

8.2 The board of directors shall consist of one or more directors A who may reside anywhere in the world and one or more directors B who must be residents of the Grand Duchy of Luxembourg. At least half of the directors must be Luxembourg residents.

For purposes of this Article 8.2, non-residents, employed or self-employed in the Grand Duchy, whose aggregate income is taxable in the Grand Duchy for at least fifty percent (50%), shall be considered Luxembourg residents.

8.3 Directors are appointed by the general meeting for a renewable term not exceeding six years. Directors may be suspended or removed from office at any time by the general meeting, with or without cause. Both natural persons and legal entities can be appointed as directors. The general meeting shall fix the directors' remuneration, if any.

8.4 If a seat is vacant on the board of directors and less than three directors remain or the total number of directors for the time being is less than the minimum number fixed by the general meeting, or if no director A or director B remains, the remaining director or directors, other than directors appointed pursuant to this Article 8.4, may fill the vacancy and appoint a further director on a provisional basis, to hold office until the close of the next general meeting.

**Art. 9. Decision-making by directors.**

9.1 Any director can call a meeting of the board of directors by giving notice of the meeting to the other directors.

9.2 Notice of a meeting must indicate:

(a) its proposed date and time;

(b) where it is to take place; and

(c) if it is anticipated that directors participating in the meeting will not be in the same place, how it is proposed that they should communicate with each other during the meeting.

9.3 Notice of a meeting must be given to each director but need not be in writing. Notice of a meeting need not be given to directors who waive their entitlement to notice of that meeting, by giving notice to that effect to the company either before or after the date on which the meeting is held. Where such notice is given after the meeting has been held that does not affect the validity of the meeting, or of any business conducted at it.

9.4 The quorum for meetings of the board of directors may be fixed from time to time by a decision of the board but it must never be less than one director A and one director B and unless otherwise fixed it is one director A and one director B.

9.5 Directors participate in a meeting of the board of directors, or part of a meeting of the board of directors, when the meeting has been called and takes place in accordance with these articles and they can each communicate to the other directors any information or opinions they have on any particular item of the business of the meeting. In determining whether directors are participating in a meeting, it is irrelevant where any director is or how they communicate with each other; provided, however, that the means of communication used permits all participants to communicate adequately and simultaneously.

9.6 Every decision put to the vote of the board of directors shall be decided by a majority of votes cast on the decision; provided the decision is carried by the affirmative vote of at least one director A and one director B. No one shall be entitled to a casting vote.

9.7 Decisions of the board of directors may at all times be taken without holding a meeting. A board decision is taken in accordance with this Article 9.7 when all directors indicate to each other by any means that they share a common view on a matter. Such a decision may take the form of a written resolution, copies of which have been signed by each director or to which each director has otherwise indicated agreement in writing.

9.8 The board of directors may adopt rules of procedure (consistent with the Commercial Companies Act 1915 and these articles) and may make any rule which it thinks fit about how such rules of procedure are to be recorded and communicated to directors.

9.9 For the avoidance of doubt, if the company has only one director, subject to and in accordance with article 51 of the Commercial Companies Act 1915, such director may take decisions without regard to Article 8.2 or any of the rules relating to board decision-making.

#### **Art. 10. Conflict of interest.**

10.1 A director must, in accordance with article 57 of the Commercial Companies Act 1915 and this Article 10, disclose the nature and extent of any interest that he has in a transaction or a proposed transaction with the company.

10.2 The director must make the disclosure to the other directors as well as to the company's shareholders and request to have it entered in both the minutes of the meeting of the board of directors (or the equivalent) and the minutes of the ensuing general meeting of the company.

10.3 A director shall not be deemed to have a conflict of interest within the meaning of article 57 of the Commercial Companies Act 1915 by reason only of also being a director, manager or officer, or a person acting in a similar capacity, of a group company that is a party to a transaction with the company.

10.4 No conflict of interest relieves the relevant director from his duty or exonerates him from his responsibility and no such conflict invalidates anything which the director has done before the conflict arose, nor does it affect the power to represent and bind the company subject to and in accordance with Article 11.

### **Part 4. Power to bind and reserve power**

#### **Art. 11. Representation.**

11.1 The board of directors (or, for the avoidance of doubt, if the company has only one director, subject to and in accordance with article 51 of the Commercial Companies Act 1915, the sole director) represents and binds the company towards third parties and at law.

11.2 In addition, if in office, a director A acting jointly with a director B shall also be able to represent and bind the company and they shall have signing authority accordingly.

#### **Art. 12. Board may delegate.**

12.1 The board of directors may delegate the day-to-day management and any of the other powers which are conferred on it, including signing authority within the limits of the day-to-day management, to such person or persons, to such an extent, in relation to such matters or territories and on such terms and conditions, as it thinks fit.

12.2 If the board so specifies, any such delegation may authorise further delegation of the board's powers by any person to whom they are delegated.

12.3 The board may revoke any delegation in whole or part, or alter its terms and conditions. Any such delegation shall be governed by the general rules on powers of attorney.

#### **Art. 13. Shareholders' reserve power and reserved matters.**

13.1 The shareholders may, by ordinary resolution or shareholders agreement, direct the board of directors to take or refrain from taking specified action.

13.2 No such resolution or agreement relieves the directors from their duty or exonerates them from their responsibility and no such resolution or agreement invalidates anything which the directors have done before the passing of the resolution or the coming into effect of the agreement, nor does it affect the power to represent and bind the company subject to and in accordance with Article 11.

### **Part 5. Decision - Making by shareholders**

#### **Art. 14. General meetings.**

14.1 General meetings shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office as specified in the notice. The annual general meeting shall be held on the second Monday of May of each year at 10:00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the meeting shall be held on the following business day.

14.2 The board of directors may call extraordinary general meetings and must convene annual general meetings. Extraordinary general meetings may also be convened by any shareholder of the company.

14.3 Except where the law otherwise provides, a general meeting must be called by notice of at least seven (7) calendar days, excluding the day of the meeting and the day on which the notice is given. A general meeting may be called by shorter notice than that otherwise required if shorter notice is agreed by the shareholders.

14.4 Notice of a general meeting must be sent to:

- (a) every shareholder and every director;
- (b) every bondholder as well as every pledgee and usufructuary to whom voting rights attaching to one or more shares are assigned; and
- (c) every internal auditor, every (chartered) statutory auditor or the (chartered) audit firm, as applicable.

14.5 Notice of a general meeting must state:

- (a) the date, time and place of the meeting;
- (b) if it is anticipated that shareholders will be participating by conference call, the dial-in number and if need be the pass-code to gain access; and
- (c) the agenda of the meeting.

14.6 Except where these articles otherwise provide, a quorum of shareholders is present at a general meeting, irrespective of the number of persons physically present at the meeting, if at least one person entitled to vote at the meeting is present or represented. The own shares of the company and shares the rights attached to which are suspended shall be excluded from the calculation of any quorum, votes cast and the share capital of the company (for the purpose of establishing the attendance rate).

14.7 Where the board of directors so permits, shareholders may participate in a general meeting by electronic means, notably by conference call (real-time two-way communication enabling shareholders to address the general meeting from a remote location). Shareholders so participating shall be deemed present for the calculation of quorum, votes cast and attendance rate. If one or more shareholders participate by electronic means, voting shall be by roll call. If all shareholders participate by electronic means, the meeting shall be deemed to have taken place at the registered office.

14.8 Each share entitles the holder thereof to one vote. Except where the law or these articles otherwise provide, every resolution put to a vote shall be decided by a majority of votes cast on the resolution. In case of an equality of votes, the chair of the meeting shall not be entitled to a casting vote.

14.9 Where the board of directors so permits, shareholders may vote by postal correspondence by means of a voting form approved and made available by the company and a shareholder so voting shall be deemed present for the calculation of quorum, votes cast and attendance rate.

14.10 Bondholders shall have the right to attend general meetings, either in person or by proxy, and to speak at such meetings and to cast an advisory vote.

#### **Art. 15. Class vote.**

15.1 The holders of shares of any given class are entitled to vote separately as a class in respect of any proposed resolution only if such class is affected by the decision in a manner different from the shares of another class.

15.2 Any such proposed resolution is adopted when the holders of each class entitled to vote separately thereon have approved the decision by ordinary resolution or special resolution, as the case may require.

### **Part 6. Accounting and finance.**

#### **Art. 16. Accounting.**

16.1 The financial year of the company coincides with the calendar year.

16.2 Insofar as required by law, unless the annual accounts are audited by a chartered statutory auditor, the company shall have one or more internal auditors appointed by the general meeting for a renewable term not exceeding six years, who may be suspended or removed from office at any time by the general meeting, with or without cause. Both natural persons and legal entities can be appointed as internal auditor.

#### **Art. 17. Premium accounts, statutory reserve.**

17.1 When the company issues shares at a premium, whether for cash or otherwise, it shall add to the share premium account the amount or value of the premiums.

17.2 When the company receives an equity contribution without allotment of securities in consideration thereof, from or at the direction of any shareholder in respect of one or more of such shareholder's shares ("voluntary premium"), it shall add to the appropriate premium account the amount of the contribution if it concerns a cash contribution or the agreed value of the contribution if it concerns a non-cash contribution. If the company acquires own shares for no consideration (or purchases them at their nominal value) and subsequently sells those shares to a third party (for a higher price), the sale (or part thereof) shall be deemed to be a contribution of voluntary premium by such third party to the company and the proceeds of such sale (or the proceeds in excess of the nominal value of the shares sold) shall be added to the appropriate premium account in accordance with this Article 17.2.

17.3 Where shares of different classes are in issue, disregarding repurchased shares and shares that are held in treasury, the company shall maintain separate premium accounts and a separate statutory reserve account for each class and the

holders of shares of a class are collectively and exclusively entitled, on a pro rata and pari passu basis, to the amounts standing to the credit of the accounts of their class.

17.4 Each financial year, the company must transfer an amount equal to five percent (5%) of its net profit to the statutory reserve until the reserve reaches ten percent (10%) of the share capital.

**Art. 18. Dividends and other distributions.**

18.1 Subject to Article 17.4 and the other provisions of these articles, the annual net profit is at the disposal of, and a dividend may be declared by, the general meeting.

18.2 Subject to the Commercial Companies Act 1915 and the other provisions of these articles, by reference to interim accounts prepared for the purpose, the board of directors may decide to pay an interim dividend or to make a distribution other than a dividend out of equity available for distribution; provided the decision is taken within two months after the date of the interim accounts.

18.3 Each share of the same class confers an equal right to share in the profits and the liquidation proceeds of the company. No shareholder may be excluded or exonerated from sharing in the profits or losses of the company on a structural or permanent basis.

18.4 No dividend may be declared or paid on tracking shares unless it concerns a distribution of profits derived from the class assets of the relevant class of tracking shares.

**Part 7. Fundamental changes**

**Art. 19. Amendment of articles.**

19.1 Except where the law provides for conditions or procedures that are more restrictive and subject to the other provisions of this Article 19, these articles may be amended by special resolution at a general meeting at which a quorum of shareholders representing half of the share capital is present or represented. If the meeting fails to reach quorum, an ensuing meeting may be convened, in the manner prescribed by law, and the amendment will then be resolved by special resolution, regardless of the percentage of the share capital represented at such meeting.

19.2 The articles may be amended to:

- (a) change the legal form of the company;
- (b) change the objects of the company;
- (c) reduce or increase the share capital and/or authorised capital, if an authorised capital is provided for;
- (d) provide for an authorised capital and/or create new classes of shares;
- (e) add, change or remove any rights, privileges, restrictions and conditions, including rights to accrued dividends, in respect of all or any of the shares, irrespective of class;
- (f) convert shares of any class into shares of other classes;
- (g) add, change or remove restrictions on the issue, transfer or ownership of shares; or
- (h) otherwise add, change or remove any provision of the articles.

19.3 Where shares of different classes are in issue, disregarding repurchased shares and shares that are held in treasury, any amendment to the articles of the company which varies the rights attached to a class of shares (including any change to the procedure for varying the rights attached to a class of shares) shall require also the approval of the holders of each class of shares that is affected by the change. Approval is given by a special resolution passed separately by the holders of each class of shares concerned (and the requirements as to majority and attendance rate shall apply mutatis mutandis to such a special resolution as they apply in relation to a special shareholders' resolution).

19.4 No shareholder can be obligated to increase his equity interest in the company.

19.5 A change in nationality of the company requires the unanimous consent of the shareholders and the bondholders. Any variation of the company's objects or change in the legal form of the company must be approved by the bondholders, subject to and in accordance with Commercial Companies Act 1915.

**Art. 20. Termination of the company.**

20.1 Except where the law provides for a resolution to dissolve the company that is passed by a smaller majority of shareholders, the company can be dissolved pursuant to a special resolution. The net liquidation proceeds, if any, shall be distributed to the shareholders with due observance of Article 6.

20.2 Save where expressly otherwise provided in these articles, the company is not dissolved in any of the instances mentioned in article 1865 of the Civil Code and the company shall be continued in each such instance.

Finally, the person appearing, acting as stated above and, where applicable, exercising the powers reserved for and vested in the general meeting, declared:

1. The following thirty million (30,000,000) shares without nominal value are hereby issued and subscribed for by the Incorporator:

- twenty-nine million nine hundred thousand (29,900,000) partly paid up class A ordinary shares, numbered A-1 through A-29900000;

- ten thousand (10,000) fully paid class B1 tracking shares, numbered B1- 1 through B1-10000;

- ten thousand (10,000) fully paid class B2 tracking shares, numbered B2- 1 through B2-10000;
- ten thousand (10,000) fully paid class B3 tracking shares, numbered B3- 1 through B3-10000;
- ten thousand (10,000) fully paid class B4 tracking shares, numbered B4- 1 through B4-10000;
- ten thousand (10,000) fully paid class B5 tracking shares, numbered B5- 1 through B5-10000;
- ten thousand (10,000) fully paid class B6 tracking shares, numbered B6- 1 through B6-10000;
- ten thousand (10,000) fully paid class B7 tracking shares, numbered B7- 1 through B7-10000;
- ten thousand (10,000) fully paid class B8 tracking shares, numbered B8- 1 through B8-10000;
- ten thousand (10,000) fully paid class B9 tracking shares, numbered B9- 1 through B9-10000; and
- ten thousand (10,000) fully paid class B10 tracking shares, numbered B10-1 through B10-10000.

An amount of seven thousand eight hundred forty euros (EUR 7,840.00) of the issued capital of the company has initially been paid up. The company hereby accepts partial payment of the share capital, which was permitted in any currency, and the amount is at the company's disposal, evidence of which is given to the undersigned notary.

2. The first financial year of the company commences on the date hereof and ends on 31 December 2015.

3. The registered office of the company is located at 9a, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

4. The following persons have been appointed as directors of the company, to hold office until the conclusion of the company's first annual general meeting:

- the Incorporator as director A;
- Sanjeev Kumar Jewootah, born on 29 December 1975 in Forest-Side (Mauritius), with professional address at 9a, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, as director B; and
- Daniela Ingeborg Klasen-Martin, born on 13 June 1967 in Bari (Italy), with professional address at 9a, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, as director B.

5. The following person has been appointed as internal auditor of the company, to hold office until the conclusion of the company's first annual general meeting:

Fiducia Audit S.à r.l., a limited liability company under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 180814.

#### *Affirmation*

In accordance with article 26 of the Act concerning commercial companies of 10 August 1915, I, the undersigned notary, affirm that to the extent relevant the conditions of articles 26, paragraph (1), 26-1, paragraph (2), 26-3 and 26-5 of that law have been satisfied.

The costs, expenses and fees or charges of whatever form, incurred by the company or charged to it by reason of this deed, amount to approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1.300.-).

I, the undersigned notary, having knowledge of the English language, declare that this deed is drawn up in English followed by a version in French at the request of the person appearing, who, acting as stated above, stipulated that in case of any discrepancy between the English version and the French version, the English version shall prevail.

In witness whereof, this deed was drawn up and passed in Echternach, on the date first above stated.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le dix-sept avril par-devant moi, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Emanuele Cisa Asinari dei marchesi di Gresy e Casasco, entrepreneur, né le 23 décembre 1964 à Turin (Italie), demeurant au 9, Via Cioos, 6952 Canobbio, Suisse (le «Fondateur»)

ici représenté par Peggy Simon, employée privée, ayant son adresse professionnelle à 9, Rabatt, L-6475 Echternach, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, la procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante a déclaré et m'a requis, le notaire soussigné, d'acter ce qui suit:

Le Fondateur constitue par les présentes une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les statuts suivants:

#### STATUTS

#### **Partie 1<sup>ère</sup> . Interprétation**

##### **Art. 1<sup>er</sup> . Définition des termes et interprétation.**

1.1 Dans les présents statuts, sauf si le contexte l'exige autrement:



«actifs identifiés» signifie les apports autres qu'en numéraire reçus par la société au titre d'une catégorie d'actions traçantes (que ce soit en raison du prix d'émission des actions de cette catégorie ou par voie d'une prime d'émission ou d'une prime volontaire) ensemble avec les actifs acquis ou financés par la société avec des apports en numéraire au titre des actions de cette catégorie (tels que déterminés raisonnablement par le conseil d'administration à son entière discrétion), ainsi que toute somme et tous autres actifs reçus en remplacement de ce qui précède;

«action» signifie une action dans le capital social de la société, quelle que soit sa catégorie;

«actionnaire» signifie le détenteur d'une ou plusieurs actions;

«administrateur» signifie un administrateur de la société;

«administrateur A» signifie un administrateur désigné comme tel;

«administrateur B» signifie un administrateur désigné comme tel;

«capitaux propres distribuables» signifie, à un moment donné, le montant total des bénéfices ou pertes de l'exercice en cours, des bénéfices reportés et des réserves distribuables (y compris des primes d'émission et primes volontaires), moins les pertes reportées et le montant à transférer à la réserve légale sous réserve de et conformément à l'Article 17.4;

«conseil d'administration» signifie le conseil d'administration de la société ou, lorsque le contexte le requiert, si la société n'a qu'un seul administrateur, l'administrateur unique;

«distribution» signifie tout transfert d'argent ou d'autres biens par la société à un actionnaire en fonction des actions qu'il détient, que ce soit sous forme de participation aux bénéfices ou de remboursement du capital, des primes d'émission ou des primes volontaires ou sous une autre forme, mais pour éviter tout malentendu à l'exclusion de tout remboursement des emprunts ou des autres avances et le paiement d'intérêts y relatifs, et le verbe «distribuer» est interprété en conséquence;

«Loi de 1915 sur les sociétés commerciales» signifie la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;

«obligataire» signifie le détenteur d'une ou plusieurs obligations émises par la société;

«pacte d'actionnaires» signifie toutes les conventions écrites, désignées ou non comme un pacte d'associés, conclues par tous les associés de la société entre eux, soit seulement avec la société soit avec la société et des tiers, telles que modifiées, si les modifications entraînent ou non la novation des conventions;

«prime volontaire» a la signification donnée à l'Article 17.2;

«rachat» à propos des titres, s'entend notamment du remboursement et inversement et les verbes «racheter» et «rembourser» sont interprétés en conséquence;

«recettes identifiées» signifie tous les produits provenant de et tous les autres paiements reçus par la société de temps à autre au titre des actifs identifiés d'une catégorie d'actions traçantes, que ce soit en numéraire ou en nature, y compris le produit de la vente ou de la disposition des actifs identifiés de cette catégorie, tels que déterminés raisonnablement par le conseil d'administration à son entière discrétion;

«réserve légale» signifie la réserve à conserver sous réserve de et conformément à l'article 72 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales;

«résolution ordinaire» signifie une résolution des actionnaires adoptée par une majorité simple des votes exprimés à une assemblée générale, quel que soit le pourcentage du capital social représenté à cette assemblée;

«résolution spéciale» signifie toute résolution des actionnaires autre qu'une résolution ordinaire et sauf indication contraire elle est une résolution adoptée par une majorité de deux tiers des votes exprimés à une assemblée générale; et

«société du groupe» à propos d'une entité juridique, s'entend notamment de toute société mère (directe ou indirecte) de celle-ci, avec ou sans personnalité juridique, ainsi que de toute filiale (directe ou indirecte) d'une telle société mère, avec ou sans personnalité juridique, et sauf si le contexte l'exige autrement le terme signifie une société du groupe de la société elle-même.

1.2 Lorsque le contexte le permet ou l'exige, les termes définis indiquant le singulier comprennent le pluriel et inversement et les mots indiquant le genre masculin, féminin ou neutre comprennent tous les genres.

1.3 Sauf si le contexte l'exige autrement, les mots et expressions contenues dans les présents statuts ont la même signification que dans la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales à la date de la prise d'effet des dispositions pertinentes des statuts.

1.4 Peut être incorporé par renvoi dans les présents statuts tout document, y compris un pacte d'actionnaires, quelle que soit sa provenance, soit dans sa version à une date donnée, soit avec ses modifications successives et ses mises à jour. L'incorporation par renvoi d'un document dans les statuts ne lui confère pas valeur de statuts.

1.5 L'invalidité ou le caractère inapplicable d'une disposition des présents statuts n'aura pas d'effet sur la validité ou l'applicabilité des dispositions restantes.

## **Partie 2. Caractéristiques générales, Capital social et actions**

### **Art. 2. Forme juridique, dénomination, objet, siège.**

2.1 La société est une société anonyme selon la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et est constituée pour une durée illimitée.

2.2 La dénomination de la société est:

Virtus Estates SA

2.3 La société a pour objet la prise de participations dans toutes sociétés et entreprises sous quelque forme que ce soit, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et la gestion y relatifs ainsi que la réalisation de tout ce qui se rapporte à cet objet ou peut y être favorable, le tout au sens le plus large.

L'objet de la société comprend la participation à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise ainsi que de tout immeuble.

L'objet de la société comprend l'acquisition par souscription, achat, échange ou de toute autre manière (a) tous actions, parts sociales, autres titres de participation, obligations, certificats de dépôt et autres titres de créance et plus généralement tous créances sur et valeurs mobilières et instruments financiers émis par tout organisme publique ou privé ainsi que (b) tous immeubles.

Dans la poursuite de son objet, la société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et peut financer ses filiales et autres sociétés du groupe ainsi que des tiers et elle peut consentir des garanties et être caution pour ses propres obligations ainsi que celles de sociétés du groupe et de tiers, y compris en gageant ou en grevant d'une autre manière ses actifs.

2.4 Le siège social de la société est situé dans la Ville de Luxembourg.

### **Art. 3. Capital social.**

3.1 Le capital social de la société s'élève à trente-et-un mille euros (31.000,00 EUR) et se divise en trente millions (30.000.000) d'actions sans valeur nominale de la manière suivante:

- vingt-neuf millions neuf cent mille (29.900.000) d'actions de catégorie A;
- dix mille (10.000) actions traçantes de catégorie B1;
- dix mille (10.000) actions traçantes de catégorie B2;
- dix mille (10.000) actions traçantes de catégorie B3;
- dix mille (10.000) actions traçantes de catégorie B4;
- dix mille (10.000) actions traçantes de catégorie B5;
- dix mille (10.000) actions traçantes de catégorie B6;
- dix mille (10.000) actions traçantes de catégorie B7;
- dix mille (10.000) actions traçantes de catégorie B8;
- dix mille (10.000) actions traçantes de catégorie B9; et
- dix mille (10.000) actions traçantes de catégorie B10.

3.2 Les actions de la société ne sont que nominatives et non au porteur ou dématérialisées. Toutefois, la société doit délivrer à chaque actionnaire, sur demande et sans frais, un ou plusieurs certificats concernant les actions que cet actionnaire détient.

3.3 Lors de toute nouvelle émission d'actions d'une catégorie donnée, les actionnaires détenant des actions existantes de cette catégorie ont, proportionnellement au nombre de celles-ci qu'ils détiennent, un droit de préférence à la souscription des nouvelles actions de cette catégorie au prix et selon les modalités auxquels elles sont offertes aux tiers, sous réserve de et conformément à l'article 32-3 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, notamment l'alinéa (5).

### **Art. 4. Capital autorisé.**

4.1 Le capital autorisé de la société s'élève à cent mille euros (100.000,00 EUR) et se divise en trente et un millions (31.000.000) d'actions sans valeur nominale de la manière suivante:

- trente millions (30.000.000) d'actions de catégorie A;
- cent mille (100.000) actions traçantes de catégorie B1;
- cent mille (100.000) actions traçantes de catégorie B2;
- cent mille (100.000) actions traçantes de catégorie B3;
- cent mille (100.000) actions traçantes de catégorie B4;
- cent mille (100.000) actions traçantes de catégorie B5;
- cent mille (100.000) actions traçantes de catégorie B6;
- cent mille (100.000) actions traçantes de catégorie B7;
- cent mille (100.000) actions traçantes de catégorie B8;
- cent mille (100.000) actions traçantes de catégorie B9; et
- cent mille (100.000) actions traçantes de catégorie B10.

Pour une période de cinq ans à dater de la publication de la présente disposition des statuts, le conseil d'administration est autorisé, de manière générale et inconditionnelle, à (a) augmenter le capital social (en une ou plusieurs fois) à concurrence d'un montant du capital autorisé en émettant des actions et/ou des obligations convertibles en actions dans le capital social de la société et (b) limiter ou supprimer le droit de préférence à la souscription relatif à ce qui précède.

4.2 Les droits attachés aux actions nouvellement émises en vertu du présent Article 4, ne différeront pas des droits attachés aux autres actions de la société (de même catégorie).



4.3 Si des actions sont émises en relation avec un droit de conversion attaché à des obligations émises par le conseil d'administration en vertu de l'autorisation conférée par l'Article 4.1, le capital social de la société sera augmenté sans qu'il soit besoin d'aucune résolution de l'assemblée générale, conformément à l'article 32-4 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales. La réalisation de l'augmentation du capital correspondant à une telle conversion est constatée par un acte notarié qui emporte la modification corrélative de l'Article 3.1. Le conseil d'administration devra procurer la passation de l'acte.

#### **Art. 5. Actions auto-détenues.**

5.1 En règle générale, la société peut acquérir ses propres actions et les conserver en portefeuille comme des actions auto-détenues.

5.2 Lorsque des propres actions sont acquises à titre onéreux, le conseil d'administration doit établir un état comptable et l'Article 18.2 est applicable par analogie.

5.3 Les actions auto-détenues et actions détenues par des filiales de la société sont traitées comme si elles étaient annulées et les droits attachés à celles-ci, y compris sans limitation le droit de vote et le droit de recevoir des distributions de quelque nature qu'elles soient, seront suspendus.

#### **Art. 6. Actions traçantes.**

6.1 Chaque catégorie d'actions traçantes correspond à une partie distincte du patrimoine actif de la société. Les actifs d'une catégorie d'actions traçantes répondent des droits des détenteurs des actions de cette catégorie et non des droits des détenteurs des autres actions.

6.2 Sous réserve de l'Article 6.3, aussi longtemps qu'une ou plusieurs actions d'une catégorie d'actions traçantes restent en circulation, sans tenir compte des actions auto-détenues, les actifs identifiés de cette catégorie et les recettes identifiées éventuelles de cette catégorie seront indisponibles pour distribution et ne pourront être distribués qu'aux détenteurs des actions de cette catégorie.

6.3 Dans la détermination des bénéfices disponibles pour toutes les catégories d'actions, pour un exercice, le conseil d'administration peut déduire les dépenses et impôts de la société du montant qui, n'eût été le présent paragraphe, serait les bénéfices attribués d'une catégorie d'actions traçantes, si cet ajustement est nécessaire pour assurer que les dépenses et les impôts sont divisés d'une manière équitable et uniforme.

#### **Art. 7. Registre des actions, cession et transmission d'actions.**

7.1 La société doit tenir un registre au sens de l'article 39 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales.

7.2 Les actions sont librement cessibles.

7.3 Les cessions d'actions doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé ainsi qu'être notifiées à la société ou reconnues et acceptées par elle. Nulle cession d'actions n'est valable à quelque fin que ce soit tant qu'elle n'a pas été dûment inscrite sur le registre des actions de la société, sauf pour constater les droits réciproques des parties à une cession d'actions (et rendre le cessionnaire responsable de la libération des actions non entièrement libérées). L'inscription d'une cession d'actions dans le registre des actions est signée et varietur par le cédant et le cessionnaire, sauf dispositions légales contraires.

7.4 Si des actions sont transmises de plein droit, en ce compris pour cause de mort ou en raison d'une fusion ou scission d'un actionnaire, les droits attachés à ces actions seront suspendus jusqu'à ce que la transmission ait été notifiée à la société par écrit.

7.5 Les actions sont indivisibles et lorsque plusieurs personnes détiennent une même action, ces personnes sont considérées comme un actionnaire unique au regard de la société. Elles exercent leurs droits par l'intermédiaire d'un représentant commun et notifient à la société le nom du représentant commun ainsi que toute modification de celui-ci. Les droits attachés à cette action seront suspendus tant que la notification initiale par les cotitulaires n'a pas eu lieu.

### **Partie 3. Administration et processus de décision**

#### **Art. 8. Administrateurs.**

8.1 L'administration de la société incombe à trois ou plusieurs administrateurs qui constituent un conseil d'administration, lequel peut exercer tous les pouvoirs non dévolus par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale ou à un autre organe de la société. L'assemblée générale peut augmenter ou, sous réserve de et conformément à l'article 51 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, diminuer le nombre minimal d'administrateurs.

8.2 Le conseil d'administration est composé d'un ou plusieurs administrateurs A qui peuvent résider n'importe où dans le monde et un ou plusieurs administrateurs B qui doivent être résidents du Grand-Duché de Luxembourg. Au moins la moitié des administrateurs doivent être des résidents luxembourgeois.

Sont assimilés à des résidents luxembourgeois, pour les besoins du présent Article 8.2, les non-résidents exerçant une activité professionnelle au Grand-Duché dont les revenus globaux sont imposables au Grand-Duché d'au moins cinquante pour cent (50 %).

8.3 Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour une période renouvelable qui ne peut excéder six ans. Tout administrateur peut être suspendu ou révoqué de ses fonctions à tout moment par l'assemblée générale, avec ou

sans cause légitime. Tant des personnes physiques que des entités juridiques peuvent être administrateur. L'assemblée générale fixe la rémunération éventuelle des administrateurs.

8.4 En cas de vacance d'un poste d'administrateur, si moins de trois administrateurs restent en fonction ou le nombre total d'administrateurs alors en fonction est inférieur au nombre minimal fixé par l'assemblée générale, ou si aucun administrateur A ou administrateur B ne reste en fonction, le seul administrateur ou les administrateurs restants, autre que des administrateurs nommés en vertu du présent Article 0, peuvent pourvoir à la vacance provisoirement et nommer des administrateurs supplémentaires pour un mandat expirant jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée générale.

#### **Art. 9. Prise de décision par les administrateurs.**

9.1 Tout administrateur peut convoquer une réunion du conseil d'administration en en avisant les autres administrateurs.

9.2 Tout avis de convocation à une réunion doit indiquer:

(a) le jour et l'heure proposés;

(b) le lieu où elle doit avoir lieu; et

(c) s'il est prévu que des administrateurs participant à la réunion ne se trouvent pas au même endroit, le moyen proposé pour qu'ils communiquent les uns avec les autres au cours de la réunion.

9.3 L'avis de convocation à une réunion doit être donné à chaque administrateur sans être nécessairement écrit. L'avis de convocation à une réunion peut ne pas être donné aux administrateurs qui renoncent à leur droit d'être informé de cette réunion, en donnant un avis à cet effet à la société, soit avant, soit après la date à laquelle se tient la réunion. Lorsque cet avis est donné après la tenue de la réunion, ceci n'affecte pas la validité de la réunion ou de tout acte accompli au cours de celle-ci.

9.4 Le quorum pour une réunion du conseil d'administration peut de temps en temps être fixé par une décision du conseil, mais il ne doit jamais être inférieur à un administrateur A et un administrateur B et sauf décision contraire il est d'un administrateur A et un administrateur B.

9.5 Les administrateurs participent à une réunion du conseil d'administration, ou à une partie d'une réunion du conseil d'administration, lorsque la réunion a été convoquée et a lieu conformément aux présents statuts et chaque administrateur peut communiquer aux autres administrateurs toute information ou avis qu'il a sur tout point particulier de l'ordre du jour de la réunion. L'endroit où se trouvent les administrateurs ou le moyen par lequel ils communiquent entre eux n'entre pas en ligne de compte pour la détermination de leur participation à une réunion, à condition néanmoins que le moyen de communication utilisé permette à tous les participants de communiquer de manière appropriée et simultanée.

9.6 Chaque décision soumise au vote du conseil d'administration sera prise à la majorité des votes exprimés, à la condition que celle-ci soit sanctionnée par le vote affirmatif d'au moins un administrateur A et au moins un administrateur B. Aucun n'aura de vote prépondérant.

9.7 Les décisions du conseil d'administration peuvent être prises à tout moment sans qu'une réunion ne soit tenue. Une décision du conseil d'administration est prise conformément au présent Article 9.7 lorsque tous les administrateurs indiquent les uns aux autres par tout moyen qu'ils partagent une vision commune sur une question. Cette décision peut prendre la forme d'une résolution écrite, dont un exemplaire a été signé par chaque administrateur ou sur lequel chaque administrateur a de toute autre façon indiqué son accord par écrit.

9.8 Le conseil d'administration peut adopter un règlement intérieur (en respectant la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et les présents statuts) et peut fixer toute règle qu'il juge appropriée sur la façon dont ce règlement doit être consigné et communiqué aux administrateurs.

9.9 Pour éviter tout malentendu, si la société n'a qu'un seul administrateur, sous réserve de et conformément à l'article 51 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, l'administrateur unique peut prendre des décisions sans tenir compte de l'Article 8.2 ou des règles relatives à la prise de décision par un conseil.

#### **Art. 10. Conflit d'intérêts.**

10.1 Tout administrateur doit, conformément à l'article 57 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et au présent Article 10, faire connaître la nature et l'étendue de son intérêt dans une opération ou un projet d'opération avec la société.

10.2 L'administrateur fait connaître aux autres administrateurs ainsi qu'aux actionnaires de la société et demande la consignation de cette divulgation au procès-verbal de la réunion du conseil d'administration (ou à ce qui en tient lieu) et au procès-verbal de la prochaine assemblée générale de la société.

10.3 Un administrateur n'est pas considéré ayant un conflit d'intérêts au sens de l'article 57 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales du seul fait qu'il est également administrateur, gérant ou dirigeant, ou une personne qui agit en cette qualité, d'une société du groupe qui est partie à une opération avec la société.

10.4 Aucun conflit d'intérêts ne dispense l'administrateur concerné de son fonction ni n'exonère l'administrateur de sa responsabilité et aucun conflit n'annule les actes accomplis par l'administrateur avant la survenue du conflit ni n'affecte le pouvoir de représenter et engager la société sous réserve de et conformément à l'Article 11.

## Partie 4. Pouvoir d'engager et pouvoir de réserve

### Art. 11. Représentation.

11.1 Le conseil d'administration (ou, pour éviter tout malentendu, si la société n'a qu'un seul administrateur sous réserve de et conformément à l'article 51 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, l'administrateur unique) représente et engage la société à l'égard des tiers et en justice.

11.2 Par ailleurs, dans la mesure où ils sont en fonction, un administrateur A agissant conjointement avec un administrateur B représentent et engagent également la société et ils disposent du pouvoir de signature en conséquence.

### Art. 12. Pouvoir de délégation du conseil.

12.1 Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière et les autres pouvoirs qui lui sont conférés, y compris le pouvoir de signature en ce qui concerne la gestion journalière, à toute personne ou personnes, dans les limites de ceux-ci, en ce qui concerne les questions ou territoires et selon les conditions et modalités, qu'il juge appropriés.

12.2 Si le conseil le spécifie, toute délégation peut autoriser une délégation ultérieure des pouvoirs du conseil par toute personne à qui ces pouvoirs sont délégués.

12.3 Le conseil peut révoquer toute délégation, en tout ou en partie, ou en modifier les conditions et modalités. Toute délégation est régie par les règles générales du mandat.

### Art. 13. Pouvoir de réserve des actionnaires et questions réservées.

13.1 Les actionnaires peuvent, par voie de résolution ordinaire ou de pacte d'actionnaires, enjoindre au conseil d'administration d'entreprendre ou de s'abstenir d'entreprendre une action déterminée.

13.2 Aucune résolution ni aucun pacte ne dispensent les administrateurs de leurs fonctions ni n'exonèrent les administrateurs de leur responsabilité et aucune résolution ni aucun pacte n'annulent les actes accomplis par les administrateurs avant l'adoption de la résolution ou la prise d'effet du pacte ni n'affectent le pouvoir de représenter et engager la société sous réserve de et conformément à l'Article 11.

## Partie 5. Prise de décision par les actionnaires

### Art. 14. Assemblées générales.

14.1 Les assemblées générales se tiennent à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la commune du siège social comme indiqué dans les avis de convocation. L'assemblée générale annuelle se tient le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à dix heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'assemblée se tient le jour ouvrable suivant.

14.2 Le conseil d'administration doit convoquer des assemblées générales annuelles et peut convoquer toute autre assemblée générale. Les assemblées générales extraordinaires peuvent également être convoquées par tout actionnaire de la société.

14.3 Sauf dispositions légales contraires, une assemblée générale doit être convoquée par avis d'au moins sept (7) jours civils, en excluant le jour de l'assemblée et le jour de l'envoi de l'avis. Une assemblée générale peut être convoquée à plus brève échéance que celle requise autrement si tous les actionnaires y consentent.

14.4 Un avis de convocation à une assemblée générale doit être envoyé à:

- (a) tous les actionnaires et tous les administrateurs;
- (b) tous les obligataires ainsi que tous les créanciers gagistes et usufruitiers à qui le droit de vote attaché à une ou plusieurs actions est attribué; et
- (c) tous les commissaires aux comptes, tous les réviseurs d'entreprises (agréés) ou le cabinet de révision (agréé), selon le cas.

14.5 Un avis de convocation à une assemblée générale doit contenir:

- (a) le jour, l'heure et le lieu où se tiendra l'assemblée;
- (b) s'il est prévu que des actionnaires participant par voie de conférence téléphonique, le numéro à composer et le code éventuel pour pouvoir accéder; et
- (c) l'ordre du jour de l'assemblée.

14.6 Sauf dispositions statutaires contraires, le quorum nécessaire est atteint quel que soit le nombre de personnes physiquement présentes à l'assemblée générale, lorsqu'au moins une personne habile à voter à l'assemblée est présente ou représentée. Les propres actions de la société et les actions dont les droits ont été suspendus ne sont pas prises en compte dans le calcul du quorum éventuel, des votes exprimés et du capital social de la société (aux fins de la détermination du taux de présence).

14.7 Lorsque le conseil d'administration le permet, les actionnaires peuvent participer à une assemblée générale par voie électronique, notamment par conférence téléphonique (communication bidirectionnelle en temps réel permettant aux actionnaires de s'adresser à l'assemblée générale à partir d'un lieu éloigné). Sont réputés présents pour le calcul du quorum, des votes exprimés et du taux de présence, les actionnaires qui participent ainsi. Si un ou plusieurs actionnaires participent par voie électronique, les votes se font par appel nominal. Si tous les actionnaires participent par voie électronique, l'assemblée est réputée se dérouler au siège social.

14.8 Un actionnaire dispose d'un vote par action. Sauf dispositions légales ou statutaires contraires, aucune résolution soumise à un vote n'est prise qu'à la majorité des votes exprimés. En cas de partage des votes, le président de l'assemblée n'aura pas vote prépondérant.

14.9 Lorsque le conseil d'administration le permet, les actionnaires peuvent voter par correspondance au moyen d'un formulaire approuvé et mis à disposition par la société et tout actionnaire qui vote ainsi est réputé présent pour le calcul du quorum, des votes exprimés et du taux de présence.

14.10 Les obligataires ont le droit d'assister à l'assemblée générale, en personne ou par l'intermédiaire d'un mandataire, et d'y prendre la parole, mais avec vote consultatif seulement.

#### **Art. 15. Vote par catégorie.**

15.1 Les détenteurs d'actions d'une catégorie donnée ne sont fondés à voter séparément sur une résolution proposée que si la décision a un effet particulier sur cette catégorie.

15.2 L'adoption d'une telle résolution proposée est subordonnée à leur approbation par résolution ordinaire ou résolution spéciale, selon le cas, des actionnaires de chaque catégorie fondés à voter séparément à cet effet.

### **Partie 6. Comptabilité et finances**

#### **Art. 16. Comptabilité.**

16.1 L'exercice social de la société coïncide avec l'année civile.

16.2 Dans la mesure où la loi le prescrit, à moins que les comptes annuels sont contrôlés par un réviseur d'entreprises agréé, la société doit avoir un ou plusieurs commissaires aux comptes qui sont nommés par l'assemblée générale pour une période renouvelable n'excédant pas six ans et qui peuvent être suspendus ou révoqués de ses fonctions à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans cause légitime. Tant des personnes physiques que des entités juridiques peuvent être commissaire aux comptes.

#### **Art. 17. Comptes de primes, réserve légale.**

17.1 Lorsque la société émet des actions en contrepartie d'apports en numéraire ou autrement et une prime d'émission est prévue, elle crédite au compte de primes d'émission le montant ou la valeur de la prime reçue.

17.2 Lorsque la société reçoit un apport en capitaux propres non rémunérés par des titres, d'un actionnaire ou sur ordre de celui-ci quant à une ou plusieurs de ses actions (une «prime volontaire»), elle crédite au compte de primes pertinent le montant de l'apport en numéraire ou la valeur convenue de tout apport autre qu'en numéraire reçu. Si la société acquiert des propres actions à titre gratuit (ou les achète à leur valeur nominale) et les vend ultérieurement à un tiers (à un prix supérieur), la vente (ou une partie de celle-ci) est réputée comme apport de prime volontaire par ce tiers à la société et le produit de cette vente (ou l'excédent du produit sur la valeur nominale des actions vendues) sera crédité au compte de primes pertinent conformément au présent Article 17.2.

17.3 S'il y a plusieurs catégories d'actions, sans tenir compte des actions rachetées ou auto-détenues, la société devra tenir des comptes de primes distincts et un compte de réserve légale distincte pour chaque catégorie. Les détenteurs d'actions d'une catégorie auront un droit collectif, exclusif et proportionnel, sur un pied d'égalité, aux soldes créditeurs des comptes de leur catégorie.

17.4 Chaque exercice social, il est fait, sur les bénéfices nets de la société, un prélèvement de cinq pour cent (5 %), affecté à la constitution d'une réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10 %) du capital social, mais reprend du moment que ce pourcentage est entamé.

#### **Art. 18. Dividendes et autres distributions.**

18.1 Sous réserve de l'Article 17.4 et des autres dispositions des présents statuts, les bénéfices nets annuels sont mis à la disposition de, et un dividende peut être déclaré par, l'assemblée générale.

18.2 Sous réserve de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et des autres dispositions des présents statuts, le conseil d'administration peut décider de payer un dividende intérimaire ou de faire une distribution autre qu'un dividende à partir des capitaux propres distribuables sur la base d'un état comptable préparé à cette occasion, à condition que cette décision soit prise dans les deux mois suivant la date de l'état comptable.

18.3 Chaque action d'une même catégorie confère un droit identique dans la répartition des bénéfices et du boni de liquidation de la société. Aucun actionnaire ne peut être exclu ou exonéré, sur une base structurelle ou permanente, du partage des bénéfices ou des pertes de la société.

18.4 Aucun dividende ne peut être déclaré ou payé sur les actions traçantes, sauf s'il s'agit de distributions des bénéfices provenant des actifs identifiés de la catégorie pertinente d'actions traçantes.

### **Partie 7. Modifications de structure**

#### **Art. 19. Modification des statuts.**

19.1 Sauf dispositions légales prévoyant des conditions ou des procédures qui sont plus restrictives et sous réserve des autres dispositions du présent Article 19, les présents statuts peuvent être modifiés par résolution spéciale à une assemblée générale. Le quorum à une telle assemblée est atteint lorsque des actionnaires représentant au moins la moitié du capital social sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée peut être convoquée, de la manière

prescrite par la loi, et la modification sera alors adoptée par résolution spéciale, quel que soit le pourcentage du capital social représenté à cette assemblée.

19.2 Les statuts peuvent être modifiés afin:

- (a) de changer la forme juridique de la société;
- (b) de modifier l'objet social;
- (c) de réduire ou d'augmenter le capital social et/ou le capital autorisé, si celui-ci est prévu;
- (d) de prévoir un capital autorisé et/ou de créer de nouvelles catégories d'actions;
- (e) d'ajouter, de modifier ou de supprimer tous droits, privilèges, restrictions et conditions, y compris le droit à des dividendes accumulés, concernant tout ou partie des actions, quelle que soit la catégorie;
- (f) de convertir des actions d'une catégorie en actions des autres catégories;
- (g) d'apporter, de modifier ou de supprimer des restrictions quant à l'émission, à la cession ou au droit de propriété des actions; et
- (h) d'ajouter, de modifier ou de supprimer autrement toute disposition des statuts.

19.3 Lorsqu'il existe plusieurs catégories d'actions, sans tenir compte des actions rachetées ou auto-détenues, toute modification des statuts de la société altérant les droits attachés à une catégorie d'actions (y compris tout changement apporté à la procédure de modification des droits attachés à une catégorie d'actions) nécessite également l'approbation des actionnaires qui détiennent les actions de chacune des catégories concernées par cette modification. L'approbation est donnée par résolution spéciale adoptée séparément par les actionnaires de chacune des catégories d'actions visées (et les conditions de majorité et de taux de présence s'appliquent par analogie à une telle résolution spéciale comme elles s'appliquent aux résolutions spéciales des actionnaires).

19.4 Aucun actionnaire ne peut être obligé d'augmenter sa participation dans la société.

19.5 Le changement de la nationalité de la société nécessite l'accord unanime des actionnaires et des obligataires. Les modifications touchant à l'objet ou à la forme juridique de la société doivent être approuvées par les obligataires, sous réserve de et conformément à la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales.

#### **Art. 20. Différentes manières dont finit la société.**

20.1 Sauf dispositions légales prévoyant une résolution de dissoudre la société qui est adoptée par une majorité des actionnaires plus faible, la société peut être dissoute par une résolution spéciale. Le boni de liquidation net éventuel sera distribué aux associés dans le respect de l'Article 6.

20.2 Sauf dispositions contraires expresses des présents statuts, la société n'est pas dissoute dans les cas mentionnés dans l'article 1865 du Code civil et la société continuerait dans chacun de ces cas.

Enfin, la comparante, agissant comme indiqué ci-avant et, le cas échéant, exerçant les pouvoirs attribués et dévolus à l'assemblée générale, a déclaré:

1. Les trente millions (30.000.000) d'actions suivantes sans valeur nominale sont émises et souscrites par le Fondateur:

- vingt-neuf millions neuf cent mille (29.900.000) d'actions de catégorie A partiellement libérées, numérotées de A-1 à A-29900000;
- dix mille (10.000) actions traçantes de catégorie B1 entièrement libérées, numérotées de B1-1 à B1-10000;
- dix mille (10.000) actions traçantes de catégorie B2 entièrement libérées, numérotées de B2-1 à B2-10000;
- dix mille (10.000) actions traçantes de catégorie B3 entièrement libérées, numérotées de B3-1 à B3-10000;
- dix mille (10.000) actions traçantes de catégorie B4 entièrement libérées, numérotées de B4-1 à B4-10000;
- dix mille (10.000) actions traçantes de catégorie B5 entièrement libérées, numérotées de B5-1 à B5-10000;
- dix mille (10.000) actions traçantes de catégorie B6 entièrement libérées, numérotées de B6-1 à B6-10000;
- dix mille (10.000) actions traçantes de catégorie B7 entièrement libérées, numérotées de B7-1 à B7-10000;
- dix mille (10.000) actions traçantes de catégorie B8 entièrement libérées, numérotées de B8-1 à B8-10000;
- dix mille (10.000) actions traçantes de catégorie B9 entièrement libérées, numérotées de B9-1 à B9-10000; et
- dix mille (10.000) actions traçantes de catégorie B10 entièrement libérées, numérotées de B10-1 à B10-10000.

Le montant initialement libéré du capital souscrit de la société s'élève à sept mille huit cent quarante euros (7.840,00 EUR). La société accepte la libération partielle du capital social, laquelle a été permise en n'importe quelle devise, et ce montant est à la disposition de la société, comme il a été prouvé au notaire soussigné.

2. Le premier exercice social de la société commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2015.

3. Le siège social de la société est établi au 9a, boulevard Prince Henri, L- 1724 Luxembourg.

4. Les personnes suivantes sont nommées comme administrateurs de la société, pour un mandat expirant jusqu'à la conclusion de la première assemblée générale annuelle de la société:

- le Fondateur comme administrateur A;
- Sanjeev Kumar Jewootah, né le 29 décembre 1975 à Forest-Side (Maurice), ayant son adresse professionnelle au 9a, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, comme administrateur B; et

- Daniela Ingeborg Klasen-Martin, née le 13 juin 1967 à Bari (Italie), ayant son adresse professionnelle au 9a, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, comme administrateur B.

5. La personne suivante est nommée comme commissaire aux comptes de la société, pour un mandat allant jusqu'à la conclusion de la première assemblée générale annuelle de la société:

Fiducia Audit S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 8, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, inscrite au Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 180814.

#### *Constatacion*

En conformité avec l'article 26, paragraphe (2) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, moi, notaire soussigné, je constate lorsque c'est opportun l'accomplissement des conditions des articles 26, paragraphe (1), 26-1, paragraphe (2), 26-3 et 26-5 de cette loi.

Le montant approximatif des frais, dépenses et rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à mille trois cents Euros (EUR 1.300.-).

Moi, notaire soussigné ayant connaissance de la langue anglaise, je déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la demande de la comparante, celle-ci, agissant comme indiqué ci-avant, a stipulé qu'en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera seule foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 21 avril 2015. Relation: GAC/2015/3370. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 22 avril 2015.

Référence de publication: 2015060926/838.

(150069333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

#### **Treïs Gestion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 142.807.

Statuts coordonnés, suite à un acte rectificatif reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 30 décembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015060911/11.

(150069376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

#### **Triton Masterluxco 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 177.725.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of February.

before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Triton Masterluxco 4 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro and four cent (EUR 12,500.04), with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary dated 30 May 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1787 of 25 July 2013 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 177725 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary dated 24 November 2014 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3938 of 18 December 2014.

The meeting was declared open at 543 p.m. by Me Catherine Kremer, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the chair,



who appointed as secretary Me Mélody Brunot, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Nirdia Nhouyvanisvong, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

*Agenda*

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro cent (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro and four cent (EUR 12,500.04) to twelve thousand five hundred euro and five cent (EUR 12,500.05).

2 To issue one (1) new class 8 share, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for such new share, with payment of a share premium in an aggregate amount of forty-one million four hundred twenty-six thousand four hundred thirty-four euro and sixteen cent (EUR 41,426,434.16) by Galapagos HoldCo S.à r.l. and to accept payment in full for such new share by a contribution in kind.

4 To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the above items of the agenda.

5 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro cent (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro and four cent (EUR 12,500.04) to twelve thousand five hundred euro and five cent (EUR 12,500.05).

*Second resolution*

The general meeting of shareholders resolved to issue one (1) new class 8 share, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), having the same rights and privileges as the existing shares.

*Subscription - Payment*

Thereupon appeared:

Galapagos HoldCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred twenty-two euro and fifty cent (EUR 12,522.50), with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178319 (the "Subscriber"), represented as above mentioned.

The Subscriber declared to subscribe to one (1) new class 8 share, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), with payment of a share premium in an aggregate amount of forty-one million four hundred twenty-six thousand four hundred thirty-four euro and sixteen cent (EUR 41,426,434.16), and to make payment in full for such new share by a contribution in kind consisting of a claim held against the Company representing an amount of forty-one million four hundred twenty-six thousand four hundred thirty-four euro and seventeen cent (EUR 41,426,434.17) (the "Contribution in Kind")

Proof of the ownership by the Shareholder of the Contribution in Kind has been given to the undersigned notary.

The Subscriber declared that the Contribution in Kind is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the proposed conversion of the claim against the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid contribution of the claim under the bridge loan against the Company.



The Subscriber further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution in Kind is described and valued (the “Valuation Report”).

The conclusions of the Valuation Report read as follows:

“Based on our valuation methodology, we have no observation to mention on the value of the Contribution in Kind which corresponds at least to the nominal value of the Issued Share, together with the share premium thereon.”

#### *Third resolution*

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscriptions and payments and to allot the new class 8 share according to the above mentioned subscription.

#### *Fourth resolution*

In view of the above, the general meeting of shareholders resolved to amend the 1<sup>st</sup> paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“ **Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro and five cent (EUR 12,500.05) represented by seventy-eight thousand one hundred twenty-six (78,126) class 1 shares (the “Class 1 Shares”), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 2 shares (the “Class 2 Shares”), seventy-eight thousand one hundred twenty-six (78,126) class 3 shares (the “Class 3 Shares”), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 4 shares (the “Class 4 Shares”), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 5 shares (the “Class 5 Shares”), seventy-eight thousand one hundred twenty-six (78,126) class 6 shares (the “Class 6 Shares”), seventy-eight thousand one hundred twenty-six (78,126) class 7 shares (the “Class 7 Shares”), seventy-eight thousand one hundred twenty-six (78,126) class 8 shares (the “Class 8 Shares”), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 9 shares (the “Class 9 Shares”), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 10 shares (the “Class 10 Shares”), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 11 shares (the “Class 11 Shares”), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 12 shares (the “Class 12 Shares”), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 13 shares (the “Class 13 Shares”), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 14 shares (the “Class 14 Shares”), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 15 shares (the “Class 15 Shares”), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 16 shares (the “Class 16 Shares”) (together the “Shares” and each a “Share”), each Share having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), and being fully paid up.”

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand five hundred euro (EUR 6,500.-).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned at 6.00 p.m.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-sixième jour du mois de février,

Par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des associés de Triton Masterluxco 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros et quatre centimes (EUR 12.500,04), avec siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 30 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1787 en date 25 juillet 2013 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177725.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 24 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3938 en date 18 décembre 2014.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 17.43 heures sous la présidence de Maître Catherine Kremer, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Maître Mélody Bruno, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Nirdia Nhouyvanisvong, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

*Ordre du jour*

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un centime d'euro (EUR 0,01) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros et quatre centimes (EUR 12.500,04) à douze mille cinq cents euros et cinq centimes (EUR 12.500,05).

2 Émission d'une (1) nouvelle part sociale de catégorie 8 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de cette nouvelle part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quarante et un millions quatre cent vingt-six mille quatre cent trente-quatre euros et seize centimes (EUR 41.426.434,16) par Galapagos HoldCo S.à r.l. et acceptation de la libération intégrale de cette nouvelle part sociale par un apport en nature.

4 Modification de l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'ordre du jour ci-dessus.

5 Divers.

(ii) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales détenues par les associés, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des associés représentés, après avoir été signées par les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les associés présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un centime d'euro (EUR 0,01) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros et quatre centimes (EUR 12.500,04) à douze mille cinq cents euros et cinq centimes (EUR 12.500,05).

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'émettre une (1) nouvelle part sociale de catégorie 8 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

*Souscription - Paiement*

Ensuite a comparu:

Galapagos HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent vingt-deux euros et cinquante centimes (EUR 12.522,50), avec siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178319 (le «Souscripteur»), représentée comme indiqué ci-avant.

Le Souscripteur a déclaré souscrire une (1) part sociale de catégorie 8 nouvelle d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quarante et un millions quatre cent vingt-six mille quatre cent trente-quatre euros et seize centimes (EUR 41.426.434,16) et a déclaré libérer intégralement cette part sociale souscrite par l'apport en nature d'une créance détenue contre la Société représentant un montant de quarante et un millions quatre cent vingt-six mille quatre cent trente-quatre euros et dix-sept centimes (EUR 41.426.434,17) (l'«Apport en Nature»),

La preuve par le Souscripteur de la propriété de l'Apport en Nature et du prix de conversion a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur a déclaré encore que l'Apport en Nature est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction à la proposition de conversion de la créance existante contre la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un apport valable de la créance existante en vertu du prêt détenu contre la Société.

Le Souscripteur a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport en Nature est décrit et évalué (le «Rapport d'Evaluation»).

Les conclusions du Rapport d'Evaluation sont les suivantes:

«Sur la base du travail effectué et décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à mentionner quant à la valeur de l'Apport en Nature qui est au moins égale à la valeur nominale la Part Sociale Emise, avec prime d'émission.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre la part sociale nouvelle conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé de modifier l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Par conséquent, ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros et cinq centimes (EUR 12.500,05) divisé en soixante-dix-huit mille cent vingt-six (78.126) parts sociales de catégorie 1 (les «Parts Sociales de Catégorie 1»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 2 (les «Parts Sociales de Catégorie 2»), soixante-dix-huit mille cent vingt-six (78.126) parts sociales de catégorie 3 (les «Parts Sociales de Catégorie 3»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 4 (les «Parts Sociales de Catégorie 4»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 5 (les «Parts Sociales de Catégorie 5»), soixante-dix-huit mille cent vingt-six (78.126) parts sociales de catégorie 6 (les «Parts Sociales de Catégorie 6»), soixante-dix-huit mille cent vingt-six (78.126) parts sociales de catégorie 7 (les «Parts Sociales de Catégorie 7»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 8 (les «Parts Sociales de Catégorie 8»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 9 (les «Parts Sociales de Catégorie 9»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 10 (les «Parts Sociales de Catégorie 10»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 11 (les «Parts Sociales de Catégorie 11»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 12 (les «Parts Sociales de Catégorie 12»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 13 (les «Parts Sociales de Catégorie 13»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 14 (les «Parts Sociales de Catégorie 14»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 15 (les «Parts Sociales de Catégorie 15»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 16 (les «Parts Sociales de Catégorie 16») (ensemble les «Parts Sociales» et chacune une «Part Sociale»), chaque Part Social ayant une valeur nominal d'un centime d'euro (EUR 0,01), toutes entièrement libérées.»

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. Kremer, M. Brunot, N. Nhoyvannisvong, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 3 mars 2015. GAC/2015/1777. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 23 avril 2015.

Référence de publication: 2015060912/223.

(150069475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

**Triton Masterluxco 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,06.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 177.725.

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of March.

before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

(1) Anton Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178351;

(2) Bilbao Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share

capital of EUR 12,509.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 177693;

(3) Rice TopCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,501.01 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178853;

(4) Solero HoldCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,590.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178358;

(5) Triton IV No.5 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178363;

(6) Alison HoldCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178376;

(7) Collage Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,600.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178321;

(8) Triton IV No.8 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178319;

(9) Triton IV No.9 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178397;

(10) Triton IV No.10 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178444;

(11) Triton IV No.11 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178360;

(12) Triton IV No.12 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178362;

(13) Triton IV No.13 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178368;

(14) Triton IV No.14 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178379;

(15) Triton IV No.15 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178381;

(16) Triton IV No.16 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178401;

(collectively, the "Shareholders", each a "Shareholder"),

hereby all represented by Maître Alexandre Koch, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given by each Shareholder dated February 24, 2015.

The said proxies, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders requested the undersigned notary to document that the Shareholders are all the shareholders of Triton Masterluxco 4 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro and five cent (EUR 12,500.05), with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary dated 30 May 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1787 of 25 July 2013 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 177725 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary dated 24 November 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3938 of 18 December 2014.

The Shareholders, represented as above mentioned, declaring to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

1. To increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro cent (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro and five cent (EUR 12,500.05) to an amount of twelve thousand five hundred euro and six cent (EUR 12,500.06).

2. To issue one (1) new class 4 share, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) and having the same rights and privileges as the existing shares of such class.

3. To accept subscription for this new share, with payment of a share premium in an aggregate amount of six hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine euro and ninety-nine cent (EUR 699,999.99), by Solero HoldCo S.à r.l. and to accept full payment for this new share by a contribution in kind.

4. To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the foregoing items of the agenda.

5. Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro cent (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro and five cent (EUR 12,500.05) to an amount of twelve thousand five hundred euro and six cent (EUR 12,500.06).

#### *Second resolution*

The Shareholders resolved to issue one (1) new class 4 share, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) and having the same rights and privileges as the existing shares of such class.

#### *Subscription and payment*

Thereupon appeared Solero HoldCo S.à r.l., aforementioned (the "Subscriber"), represented as stated above.

The Subscriber declared to subscribe for the new share with a nominal value of euro cent (EUR 0.01), with payment of a share premium of six hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine euro and ninety-nine cent (EUR 699,999.99) and to make payment in full for such new share by contribution in kind of a claim held against the Company representing an amount of seven hundred thousand euro (EUR 700,000.-) (the "Contribution in Kind");

The Contribution in Kind represents an aggregate amount of seven hundred thousand euro (EUR 700,000.-).

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution in Kind has been given to the undersigned notary.

The Subscriber declared that the Contribution in Kind is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the proposed conversion of the claims against the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid contribution of the claim under the bridge loan against the Company.

The Subscriber further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution in Kind is described and valued (the "Valuation Report").

The conclusions of the Valuation Report read as follows:

"Based on our valuation methodology, we have no observation to mention on the value of the Contribution in Kind which corresponds at least to the nominal value of the Issued Share, together with the share premium thereon."

#### *Third resolution*

The Shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the new share according to the above mentioned subscription.



#### *Fourth resolution*

In view of the above, the Shareholders resolved to amend the 1<sup>st</sup> paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“ **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro and six cent (EUR 12,500.06) represented by seventy-eight thousand one hundred twenty-six (78,126) class 1 shares (the “Class 1 Shares”), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 2 shares (the “Class 2 Shares”), seventy-eight thousand one hundred twenty-six (78,126) class 3 shares (the “Class 3 Shares”), seventy-eight thousand one hundred twenty-six (78,126) class 4 shares (the “Class 4 Shares”), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 5 shares (the “Class 5 Shares”), seventy-eight thousand one hundred twenty-six (78,126) class 6 shares (the “Class 6 Shares”), seventy-eight thousand one hundred twenty-six (78,126) class 7 shares (the “Class 7 Shares”), seventy-eight thousand one hundred twenty-six (78,126) class 8 shares (the “Class 8 Shares”), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 9 shares (the “Class 9 Shares”), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 10 shares (the “Class 10 Shares”), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 11 shares (the “Class 11 Shares”), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 12 shares (the “Class 12 Shares”), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 13 shares (the “Class 13 Shares”), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 14 shares (the “Class 14 Shares”), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 15 shares (the “Class 15 Shares”), and seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 16 shares (the “Class 16 Shares”) (together the “Shares” and each a “Share”), each Share having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), and being fully paid up.”

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of inconsistencies between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his or her surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le onzième jour de février,

Par-devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(1) Anton Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, avec siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,- et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178351;

(2) Bilbao Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, avec siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.509,- et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177693;

(3) Rice TopCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, avec siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.501,01 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178853;

(4) Solero HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, avec siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.590,- et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178358;

(5) Triton IV No.5 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, avec siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,- et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178363;

(6) Alison HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, avec siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,- et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178376;

(7) Collage Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, avec siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.600,- et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178321;

(8) Triton IV No.8 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, avec siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,- et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178319;

(9) Triton IV No.9 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, avec siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,- et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178397;

(10) Triton IV No.10 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, avec siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,- et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178444;

(11) Triton IV No.11 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, avec siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,- et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178360;

(12) Triton IV No.12 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, avec siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,- et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178362;

(13) Triton IV No.13 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, avec siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,- et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178368;

(14) Triton IV No.14 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, avec siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,- et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178379;

(15) Triton IV No.15 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, avec siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,- et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178381;

(16) Triton IV No.16 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, avec siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,- et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178401;

(ensemble, les «Associés», chacun un «Associé»)

ensemble représentées aux fins des présentes par Maître Alexandre Koch, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée par chaque Associé en date du 24 février 2015.

Lesdites procurations, signées par le mandataire et le notaire soussigné, seront annexées au présent acte à des fins d'enregistrement.

Les Associés ont demandé au notaire soussigné d'acter que les Associés sont tous les associés de Triton Masterluxco 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros et cinq centimes (EUR 12.500,05), avec siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte en date du 30 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1787 en date 25 juillet 2013 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177725. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du 24 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3938 du 18 décembre 2014.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant être pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un centime d'euro (EUR 0,01) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros et cinq centimes (EUR 12.500,05) à douze mille cinq cents euros et six centimes (EUR 12.500,06).

2. Émission d'une (1) nouvelle part sociale de catégorie 4, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes de cette classe.

3. Acceptation de la souscription de cette nouvelle part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de six cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 699.999,99) par Solero HoldCo S.à r.l. et acceptation de la libération intégrale de cette nouvelle part sociale par apport en nature.

4. Modification de l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les points de l'ordre du jour ci-dessus.

5. Divers.

ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un centime d'euro (EUR 0,01) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros et cinq centimes (EUR 12.500,05) à douze mille cinq cents euros et six centimes (EUR 12.500,06).



### *Deuxième résolution*

Les Associés ont décidé d'émettre une (1) nouvelle part sociale de catégorie 4, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes de cette classe.

### *Souscription - Paiement*

Ensuite a comparu Solero HoldCo S.à r.l., susmentionnée (le «Souscripteur»), représentée comme indiqué ci-dessus.

Le Souscripteur a déclaré souscrire cette part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de six cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 699.999,99) et libérer intégralement cette part sociale souscrite par l'apport en nature d'une créance détenue contre la Société représentant un montant de sept cent mille euros (EUR 700.000,-) (l'«Apport en Nature»).

L'Apport en Nature représente un montant total de sept cent mille euros (EUR 700.000,-). La preuve par le Souscripteur de la propriété de l'Apport en Nature et du prix de conversion a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur a déclaré encore que l'Apport en Nature est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction à la proposition de conversion des créances existantes contre la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un apport valable des créances existantes en vertu du prêt détenus contre la Société.

Le Souscripteur a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport en Nature est décrit et évalué (le «Rapport d'Evaluation»).

Les conclusions du Rapport d'Evaluation sont les suivantes:

«Sur la base du travail effectué et décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à mentionner quant à la valeur de l'Apport en Nature qui est au moins égale à la valeur nominale la Part Sociale Emise, avec prime d'émission.»

### *Troisième résolution*

Les Associés ont décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre la part sociale nouvelle conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

### *Quatrième résolution*

Les Associés ont décidé de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les précédentes résolutions. Ledit alinéa aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Emis.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros et six centimes (EUR 12.500,06) divisé en soixante-dix-huit mille cent vingt-six (78.126) parts sociales de catégorie 1 (les «Parts Sociales de Catégorie 1»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 2 (les «Parts Sociales de Catégorie 2»), soixante-dix-huit mille cent vingt-six (78.126) parts sociales de catégorie 3 (les «Parts Sociales de Catégorie 3»), soixante-dix-huit mille cent vingt-six (78.126) parts sociales de catégorie 4 (les «Parts Sociales de Catégorie 4»), soixante-dix-huit mille cent vingt-six (78.126) parts sociales de catégorie 5 (les «Parts Sociales de Catégorie 5»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 6 (les «Parts Sociales de Catégorie 6»), soixante-dix-huit mille cent vingt-six (78.126) parts sociales de catégorie 7 (les «Parts Sociales de Catégorie 7»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 8 (les «Parts Sociales de Catégorie 8»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 9 (les «Parts Sociales de Catégorie 9»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 10 (les «Parts Sociales de Catégorie 10»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 11 (les «Parts Sociales de Catégorie 11»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 12 (les «Parts Sociales de Catégorie 12»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 13 (les «Parts Sociales de Catégorie 13»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 14 (les «Parts Sociales de Catégorie 14»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 15 (les «Parts Sociales de Catégorie 15») et soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 16 (les «Parts Sociales de Catégorie 16») (ensemble les «Parts Sociales» et chacune une «Part Sociale»), chaque Part Sociale ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), toutes entièrement libérées.»

### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande au même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Koch, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 17 mars 2015. GAC/2015/2221. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 23 avril 2015.

Référence de publication: 2015060913/301.

(150069475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**V Telecom Investment General Partner SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 171.498.

—  
*Extrait de la lettre de démission datée du 6 avril 2015*

En date du 6 avril 2015, Monsieur Zlatovar Krastev Sourlekov a démissionné de son poste d'administrateur de l'actionnaire B de la société V Telecom Investment General Partner SA., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171498, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 avril 2015.

Zlatovar Krastev Sourlekov.

Référence de publication: 2015060921/14.

(150069811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**V.R.D. Toni Rante S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4888 Lamadelaine, 2, Op den Gehren.

R.C.S. Luxembourg B 90.243.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 avril 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015060922/10.

(150068985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**Vantico International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 50.000.004,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 72.960.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARS.

Vantico Group S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with share capital of USD 240,000,004, having its registered office at 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 72959 (the Sole Shareholder),

represented by Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the attorney-in-fact of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for registration purposes.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following.

I. The Sole Shareholder holds all the shares in Vantico International S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with share capital of USD 50,000,003, having its registered office at 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 72960 (the Company). The Company was incorporated on 29 November 1999 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 97 of 28 January 2000. The articles of association of the Company have been amended several times and most recently on 12 December 2014 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 742 dated 18 March 2015.

II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items.

(1) waiver of the convening notices;

(2) increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1 (one United States dollar) in order to bring the share capital of the Company from its present amount to the amount of USD 50,000,004 (fifty million and four United States dollars) by way of issuance of 1 (one) share of the Company, without nominal value (the New Share);

(3) subscription to, and payment in full of, the New Share;

(4) subsequent amendment of article 4 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the above changes;

(5) subsequent amendment of the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed to the registration in the share register of the Company of the New Share, and to see to any formalities in connection therewith; and

(6) miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder takes the following resolutions.

#### *First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Sole Shareholder resolves to waive the convening notices, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it prior to the present meeting.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1 (one United States dollar) in order to bring the share capital of the Company from its present amount to the amount of USD 50,000,004 (fifty million and four United States dollars) by way of issuance of the New Share.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to the New Share and the full payment of the subscription price of the New Share, as follows.

#### *Subscription - Payment*

The Sole Shareholder declares to subscribe to the New Share and to fully pay it up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of USD 90,308,002.39 (ninety million three hundred and eight thousand two United States dollars and thirty-nine cents) (the Contribution).

The value of the Contribution in an amount of USD 90,308,002.39 (ninety million three hundred and eight thousand two United States dollars and thirty-nine cents) is allocated as follows.

(1) an amount of USD 1 (one United States dollar) is allocated to the share capital account of the Company; and

(2) an amount of USD 90,308,001.39 (ninety million three hundred and eight thousand one United States dollars and thirty-nine cents) is allocated to the share premium account of the Company.

Evidence of the payment of the Contribution has been given by means of a blocking certificate confirming the availability of the amount of the Contribution on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph article 4 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital and the issuance of the New Share. It shall now read as follows.

" **Art. 4.** The Company's subscribed share capital is set at USD 50,000,004 (fifty million and four dollars of the United States) represented by 50,000,004 (fifty million and four) shares without nominal value."

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to register the above changes, and hereby grants power and authority to any manager of the Company to individually under his/its sole signature register on behalf of the Company the issuance of the New Share of the Company in the share register of the Company and to sign said register, and to proceed to such other formalities as are required in connection with the above resolutions.

#### *Expenses*

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately EUR 8,000.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the attorney-

in-fact of the Sole Shareholder, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the attorney-in-fact of the Sole Shareholder signs together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **COMPARAÎT.**

Vantico Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de USD 240.000.004, ayant son siège social à 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 72959 (l'Associé Unique),

représentée par Annick Braquet, ayant son adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique demande au notaire soussigné d'acter ce qui suit.

I. L'Associé Unique détient l'intégralité des parts sociales de Vantico International S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de USD 50.000.003 ayant son siège social au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 72960 (la Société). La Société a été constituée le 29 novembre 1999 par un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 97 daté du 28 janvier 2000. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 12 décembre 2014 selon un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 742 daté du 18 mars 2015.

II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société, conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

III. L'Associé Unique souhaite adopter les résolutions suivantes.

(3) renonciation aux formalités de convocation;

(4) augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 1 (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel au montant de USD 50.000.004 (cinquante millions et quatre dollars des Etats-Unis) par l'émission de 1 (une) part sociale de la Société, sans valeur nominale (la Nouvelle Part Sociale);

(5) souscription et paiement intégral de la Nouvelle Part Sociale;

(6) modification consécutive de l'article 4 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter les modifications mentionnées ci-avant;

(7) modification consécutive du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications mentionnées ci-avant, avec pouvoir donné à tout gérant de la Société afin de procéder à l'inscription de la Nouvelle Part Sociale dans ledit registre, et d'accomplir toutes les formalités qui y sont liées; et

(8) divers.

IV. L'Associé Unique adopte les résolutions suivantes.

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée, l'Associé Unique décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant comme valablement convoqué et ayant connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué avant la présente assemblée.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 1 (un dollar des Etats-Unis) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel au montant de USD 50.000.004 (cinquante millions et quatre dollars des Etats-Unis) par l'émission de la Nouvelle Part Sociale.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription de l'augmentation du capital social de la Société décidée par la résolution ci-dessus et le paiement intégral de la Nouvelle Part Sociale comme suit.

### *Souscription - Libération*

L'Associé Unique décide de souscrire à la Nouvelle Part Sociale et de la libérer intégralement au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de USD 90.308.002,39 (quatre-vingt-dix millions trois cent huit mille deux dollars des Etats Unis d'Amérique et trente-neuf centimes) (l'Apport).

La valeur totale de l'Apport de USD 90.308.002,39 (quatre-vingt-dix millions trois cent huit mille deux dollars des Etats Unis d'Amérique et trente-neuf centimes) sera allouée comme suit.

(1) un montant de USD 1 (un dollar des Etats-Unis) sera alloué au compte capital social de la Société; et

(2) un montant de USD 90.308.001,39 (quatre-vingt-dix millions trois cent huit mille un dollars des Etats Unis d'Amérique et trente-neuf centimes) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Le paiement en vertu de l'Apport a été certifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat de blocage qui confirme la disponibilité du montant payé en vertu de l'Apport sur le compte bancaire de la Société et le notaire reconnaît expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social et l'émission la Nouvelle Part Sociale, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante.

" **Art. 4.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à 50.000.004 USD (cinquante millions et quatre dollars des Etats-Unis) représenté par 50.000.004 (cinquante millions et quatre) parts sociales sans valeur nominale."

### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'inscription de l'émission de la Nouvelle Part Sociale dans ledit registre, de le signer et d'accomplir toutes autres formalités qui pourraient être requises dans le cadre des résolutions ci-dessus.

### *Evaluation des frais*

Le montant des frais liés au présent acte s'élève à approximativement EUR 8.000.-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le mandataire de l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiqué en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, celui-ci signe le présent acte avec le notaire soussigné.

Signé. A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 3 avril 2015. Relation. 1LAC/2015/10556. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): I. THILL.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 avril 2015.

Référence de publication: 2015060923/167.

(150069257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

### **Vectorline Beteiligungsmanagement & Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 154.128.

### *Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 11. April 2014*

Die Fides Inter-Consult S.A. wird von ihrem Amt als Aufsichtskommissar abberufen.

Zum neuen Aufsichtskommissar wird die Kopalux Trust S.à.r.l., RC Luxemburg B171586, 6-8 Op der Ahlkërrech, L-6776 Grevenmacher bestellt.

Diese stimmt das Amt an und führt es bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2020 weiter.

### *Die Versammlung*

Référence de publication: 2015060924/13.

(150069657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**20 June S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 77.501.

*Décisions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 6 février 2015*

L'assemblée générale informe du non renouvellement du mandat de Monsieur Fabio MASTOSIMONE et Madame Nicoletta CREMISINI STADERINI.

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Hocine HAMOUCHE, né le 5 avril 1971 à Ait Bouaddou Ouadhia (Algérie) et demeurant professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg au poste d'administrateur.

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.

L'assemblée décide de reconduire le mandat de Madame Sarah BRAVETTI comme administrateur et Audit Trust S.à r.l. comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale de 2020.

Luxembourg, le 22 avril 2015.

*Pour: 20 JUNE S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015060961/20.

(150069392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**20 June S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 77.501.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2015.

*Pour: 20 JUNE S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015060962/14.

(150069393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**352 Investors S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram.

R.C.S. Luxembourg B 74.803.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015060963/10.

(150069259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**Dominion Investments S.à r.l, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 167.445.

*Rectificatif des comptes annuels consolidés se terminant au 31 décembre 2013, enregistrés à Luxembourg - Sociétés, le 22 Avril 2015, référence L150068766*

Le Bilan consolidé au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (conforme Art. 314 du loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 24 avril 2015.  
Dominion Investments S.à r.l.  
M.P. Paul Galliver  
*Manager*

Référence de publication: 2015061123/16.

(150070469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

---

**C-Quadrat SMN Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 167.483.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour C-QUADRAT SMN SICAV*  
CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015061067/11.

(150069995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

---

**DETEGO Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 164.615.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Windhof, le 24/04/2015.

Référence de publication: 2015061133/10.

(150070449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

---

**Deutsche Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 9.164.

Société Anonyme constituée le 12 août 1970 par acte de Maître Carlo Funck, notaire de résidence à Luxembourg, publiée au Mémorial C, No 142 du 27 août 1970 et modifiée par actes de Maître Carlo Funck en date des 20 octobre 1970 publiée au Mémorial C, No 180 du 26 octobre 1970 et 21 décembre 1970 publiée au Mémorial C, No 49 du 9 avril 1971 et 12 février 1973 publiée au Mémorial C, No 62 du 9 avril 1973 et 26 novembre 1973 publiée au Mémorial C, no 14 du 23 janvier 1974 et 23 octobre 1975 publiée au Mémorial C, No 32 du 18 février 1976 et 28 mars 1977 publiée au Mémorial C, No 108 du 13 mai 1977 et 11 octobre 1978 publiée au Mémorial C, No 14 du 22 janvier 1979 et 30 octobre 1979 publiée au Mémorial C, No 3 du 4 janvier 1980 et 12 janvier 1981 publiée au Mémorial C, No 48 du 10 mars 1981 et 26 août 1983 publiée au Mémorial C, No 287 du 22 octobre 1983 et 22 novembre 1984 publiée au Mémorial C, No 342 du 17 décembre 1984 et 16 mars 1987 publiée au Mémorial C, No 97 du 13 avril 1987 et 17 mai 1988 publiée au Mémorial C, No 215 du 9 août 1988 et 25 novembre 1992 publiée au Mémorial C, No 59 du 8 février 1993 et 4 décembre 1996 publiée au Mémorial C, No 121 du 13 mars 1997 et 17 décembre 1998 publiée au Mémorial C, No 123 du 26 février 1999 et 31 mai 2006 publiée au Mémorial C, No 1605 du 24 août 2006 et 19 novembre 2009 publiée au Mémorial C, No 2379 du 7 décembre 2009, et 24 mai 2012 publiée au Mémorial C, No 1441 du 9 juin 2012, et 15 avril 2013 publiée au Mémorial C, No 1429 du 17 juin 2013, et 23 décembre 2013 publiée au Mémorial C, No 152 du 17 janvier 2014.

Der Jahresabschluß 2014 (Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung sowie Anhang), der Lagebericht der Bank und der Bericht der Abschlußprüfer, wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
Deutsche Bank Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2015061136/27.

(150070531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

---



**Draycott S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 86.234.

Les comptes rectifiés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DRAYCOTT S.A.  
Régis DONATI / Robert REGGIORI  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2015061139/12.

(150070560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

**Schreinerei Gangolf S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock.  
R.C.S. Luxembourg B 134.305.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015060817/10.

(150069686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

**Serra Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.525,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 129.530.

*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 22 avril 2015*

1. Mme Fanny AUENALLAH a démissionné de son mandat de gérante B avec effet immédiat.
2. M. Olivier COMPE, administrateur de sociétés, né à Hayange (France) le 19 juillet 1977, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant B, pour une durée indéterminée, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 avril 2015.  
Pour extrait sincère et conforme  
*Pour Serra Holdings S.à r.l.*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2015060818/17.

(150069378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

**Silver Diamond TEHC24 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.001,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 174.525.

Il résulte que l'associé unique de la Société a pris acte en date du 14 Avril 2015:

- de la démission de Monsieur Derek Scott White en tant que gérant de la Société avec effet au 14 avril 2015;

L'associé unique de la Société a également décidé de nommer:

- Monsieur Frank Veenstra, né le 06 octobre 1968 à Nijmegen (Pays-Bas), résidant au 211 Corniche Street, 3600 Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, en tant que gérant de la Société avec effet au 14 avril 2015 et pour une durée indéterminée;

Il est aussi notifié que l'adresse professionnel de Monsieur Martinus Cornelis Johannes WEIJERMANS, de Monsieur Marcus Jacobus DIJKERMAN et de Monsieur Robert VAN 'T HOEFT est maintenant la suivante:

- 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit

- M. Martinus Cornelis Johannes WEIJERMANS;

- M. Marcus Jacobus DIJKERMAN;
- M. Frank VEENSTRA;
- M. Sultan Ali Ahmed Hamad AL DHAHERI;
- M. Robert VAN 'T HOEFT.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silver Diamond TEHC 24 S.à r.l.

Martinus Cornelis Johannes Weijermans

Référence de publication: 2015060824/25.

(150069303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**Société de Participation Financière Italmobiliare S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 66.494.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 19 février 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015060825/11.

(150069103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**Swiss Re International SE, Société Européenne.**

**Capital social: EUR 182.037.271,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 134.553.

EXTRAIT

En date du 17 avril 2015, l'assemblée générale annuelle des actionnaires de Swiss Re International SE (la «Société») a décidé:

- de renouveler le mandat de David Cole, Francesca Cornelli, Mary Francis, Agostino Galvagni, Guy Harles, Jean-Jacques Henchoz, Richard Hudson, Jean Lanier, Patrick Raaflaub, Clemens von Weichs et Thomas Wellauer, en tant qu'administrateurs de la Société pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2016;

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, une société coopérative ayant son siège social au 2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65477, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2015.

*Pour Swiss Re International SE*

Référence de publication: 2015060830/22.

(150069696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**Samstreet Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 93.682.

La Société LUXEMBOURG OFFSHORE MANAGEMENT COMPANY S.A. (en abrégé LOMAC S.A.) donne sa démission avec effet immédiat du poste de commissaire de la société SAMSTREET Holding S.A., immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 93 682, qu'elle occupait.

Luxembourg, le 16 avril 2015.

Référence de publication: 2015060837/11.

(150069678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**Saint Petersburg Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 278, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 173.666.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 30 décembre 2014*

Il a été décidé:

De transférer le siège social du 29, Rue du Fort Elisabeth L-1463 Luxembourg au 278, route d'Esch L-1471 Luxembourg, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Ces décisions n'emportent pas de modification statutaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2015.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015060833/16.

(150069576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**Samstreet Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 93.682.

—  
René FALTZ, Thomas FELGEN et Laurent BARNICH donnent leur démission avec effet immédiat du poste d'administrateur de la société SAMSTREET Holding S.A., immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 93 682, qu'ils occupaient.

Luxembourg, le 16 avril 2015.

René FALTZ / Thomas FELGEN / Laurent BARNICH.

Référence de publication: 2015060836/11.

(150069678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**SOF-10 Lux Master Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 186.115.

—  
Par résolutions signées en date du 22 avril 2015, l'associé unique a décidé  
- de nommer Pascal Malbequi, avec adresse au 4 rue Thimonnier, 75009 Paris, France, au mandat de gérant, avec effet au 22 avril 2015, et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2015.

Référence de publication: 2015060856/13.

(150069291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**Sof-10 Starlight 17 GBP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 13.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 191.605.

—  
Par résolutions signées en date du 22 avril 2015, les associés ont décidé  
- d'acter et d'accepter la démission de Jerome Silvey de son mandat de gérant avec effet au 22 avril 2015  
- d'acter et d'accepter la démission de Thierry Drinka de son mandat de gérant avec effet au 22 avril 2015  
- de nommer Pascal Malbequi, avec adresse au 4 rue Thimonnier, 75009 Paris, France, au mandat de gérant, avec effet au 22 avril 2015, et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2015.

Référence de publication: 2015060857/15.

(150069297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**Sof-10 Starlight 2 Eur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 188.508.

Par résolutions signées en date du 22 avril 2015, les associés ont décidé

- d'acter et d'accepter la démission de Jerome Silvey de son mandat de gérant avec effet au 22 avril 2015
- de nommer Julien Petitfrère, avec adresse professionnelle au 3 rue WA Mozart, L-2166 Luxembourg au mandat de gérant, avec effet au 22 avril 2015, et pour une durée indéterminée
- de nommer Pascal Malbequi, avec adresse au 4 rue Thimonnier, 75009 Paris, France, au mandat de gérant, avec effet au 22 avril 2015, et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 avril 2015.

Référence de publication: 2015060859/16.

(150069298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**Tower Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 14.400.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 102.011.

*Extrait des résolutions des associés prises en date du 25 février 2015*

1. Les associés acceptent la démission de Monsieur Luc HANSEN de son mandat de gérant.
2. Les associés décident de nommer pour une durée indéterminée, Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme nouveau gérant.

Pour extrait conforme,  
Luxembourg, le 23 avril 2015.

Référence de publication: 2015060905/15.

(150069622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**Investin Pro RED Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 176.571.

Les comptes annuels pour la période du 27 mars 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21 avril 2015.

Référence de publication: 2015060602/11.

(150069075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**Ibud S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-5413 Canach, 6, Am Meeseflass.  
R.C.S. Luxembourg E 5.625.

**STATUTEN**

Im Jahre zweitausendfünfzehn, den zweiten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, mit dem Amtssitz in Remich (Großherzogtum Luxemburg),

sind erschienen:

- 1.- Herr Jon LARUSSON, Angestellter, wohnhaft in L-5413 Canach, 6, Am Meeseflass,
- 2.- Herr Alain MERKER, Angestellter, wohnhaft in L-5413 Canach, 46, Schéiffeschgaard.

Welche Komponenten den amtierenden Notar ersuchten, die Satzung einer Gesellschaft zivilrechtlicher Natur, welche sie hiermit gründen, zu beurkunden wie folgt:

**Art. 1.** Es besteht eine Gesellschaft zivilrechtlicher Natur, welche dem Gesetz von 1915 über die Zivil- und Handelsgesellschaften und den Bestimmungen der Artikel 1832 und Folgenden des Zivilgesetzbuches unterworfen ist.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Errichtung und die Verwaltung von Immobilien unter Ausschluss jeglicher gewerblicher Tätigkeit.

**Art. 3.** Die Bezeichnung der Gesellschaft lautet „IBUD S.C.I.“

**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Canach.

Er kann durch Beschluss der Generalversammlung in jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 5.** Die Gesellschaft wird auf unbegrenzte Dauer gegründet.

Sie kann durch Entscheidung der Mehrheit der Gesellschafter, welche drei Viertel des Kapitals vertreten, aufgelöst werden.

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zweitausend Euro (2.000.- EUR) eingeteilt in hundert (100) Anteile von je zwanzig Euro (20.- EUR)

Die Anteile werden wie folgt zugeteilt:

1.- Jon LARUSSON, fünfzig Anteile . . . . .	50
2.- Alain MERKER, fünfzig Anteile . . . . .	50
TOTAL: Hundert Anteile, . . . . .	100

Das Einbringen der Gesellschafter kann nur durch deren einheitlichen Beschluss erhöht werden. Die Gesamtheit des Einbringens muss auf Anfrage der Gesellschafter gezeichnet werden. Die Zinsen laufen ab dem Tage der Aufforderung zur Einzahlung.

**Art. 7.** Die Gesellschaftsanteile sind frei unter Gesellschaftern übertragbar. Sie können nur mit dem Einverständnis aller übrigen Gesellschafter, sei es unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafter, an Dritte übertragen werden.

Wünscht ein Gesellschafter seine Anteile an eine Drittperson zu übertragen, so verfügen die übrigen Gesellschafter über ein Vorkaufsrecht zu einem Preis der jährlich einstimmig durch die Generalversammlung festgelegt wird. Jeder Gesellschafter verfügt über dieses Vorkaufsrecht im Verhältnis zu seinem Kapitalanteil. Beim Verzicht eines Gesellschafter auf dieses Vorkaufsrecht, wird dessen Anteil den übrigen Gesellschaftern im Verhältnis zu ihrem Anteil vom restlichen Kapital zukommen.

**Art. 8.** Der Tod oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafter zieht nicht die Auflösung der Gesellschaft nach sich. Sollten die übrigen Gesellschafter ihr Vorkaufsrecht nicht voll ausüben, so besteht die Gesellschaft weiter zwischen den übrigen Gesellschaftern und den Erben des verstorbenen Gesellschafter. Jedoch müssen Letztere innerhalb von 4 Monaten vom Tode an, eine Person benennen, welche sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer vertreten, deren Befugnisse durch die Generalversammlung festgelegt werden.

**Art. 10.** Die jährliche Bilanz muss von den Gesellschaftern gutgeheißen werden, welche auch über die Verwendung des Gewinns beschließen. Die Verteilung des Gewinns geschieht entsprechend den Anteilen der Gesellschafter am Kapital.

**Art. 11.** Die Gesellschafter sind Dritten gegenüber gemäß Artikel 1862, 1863 und 1864 des Zivilgesetzbuches verpflichtet. Etwaige Verluste und Verpflichtungen der Gesellschaft werden von den Gesellschaftern gemäß den von ihnen an der Gesellschaft gehaltenen Anteile getragen.

**Art. 12.** Die Generalversammlung der Gesellschafter kommt auf Einberufung eines Gesellschafter sooft zusammen wie das Interesse der Gesellschafter es verlangt. Eine ordentliche Generalversammlung findet rechtens statt am Gesellschaftssitz am ersten Montag im Monat Mai, um 10.00 Uhr, um über die Bilanz und das Resultat des verflossenen Jahres und den Übertragungswert der Anteile gemäß Artikel 7 der Satzung zu befinden. Die Einberufungsschreiben müssen die Tagesordnung angeben.

Die Generalversammlung beschließt mit einfacher Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter.

Jedoch bedürfen Satzungsänderungen der drei Viertel Mehrheit aller Stimmen aller Gesellschafter.

**Art. 13.** Bei Gesellschaftsauflösung wird die Liquidation durch die Gesellschafter vorgenommen, es sei denn, dass die Generalversammlung anders beschließt.

#### *Gründungskosten*

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr eintausend Euro (EUR 1.000.-).

*Ausserordentliche Generalversammlung*

Anschließend haben sich die Komparenten zu einer außerordentlichen Generalversammlung eingefunden, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären, und folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Die Anzahl der Geschäftsführer wird auf zwei festgesetzt.

2.- Zu Geschäftsführern wird ernannt auf unbestimmte Dauer:

1) Herr Jon LARUSSON, vorbenannt,

2) Herr Alain MERKER, vorbenannt.

Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift der beiden Geschäftsführer verpflichtet.

3.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-5413 Canach, 6, Am Meeseflass.

WORUEBER URKUNDE, Aufgenommen in Remich, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J. LARUSSON, A. MERKER, Patrick SERRES.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 10 avril 2015. Relation: GAC/2015/3056. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Remich, den 23. April 2015.

Référence de publication: 2015060603/85.

(150069782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

**Iceo Parallel, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue J.-P. Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 147.586.

*Extrait du procès-verbal de la décision de l'associé unique du mercredi 22 avril 2015*

Il résulte de la décision de l'associé unique prise en date du 22 avril 2015 que:

1) L'associé unique a décidé d'accepter la démission, avec effet immédiat, aux fonctions de gérant de classe B, de Monsieur Sanjiv Stéphane GOMEZ, né le 8 mars 1969 à Oujda (Maroc), demeurant professionnellement à 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 LUXEMBOURG.

2) L'associé unique a décidé de nommer, avec effet immédiat, aux fonctions de gérant de classe B, Monsieur Laurent CHEVALIER, né le 4 août 1959 à Beauvais (France) et demeurant à 23, rue Théophile Gautier F-75016 PARIS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2015060605/18.

(150069655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

**Icapark II S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 188.724.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 26 Mars 2015*

1. M. Fernando Javier PIRE ABARCA a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 26 Mars 2015.

2. M. Alvaro BUSCA MARTIN-SANZ, né à Madrid, Espagne, le 15 novembre 1979, demeurant professionnellement à 8, calle Caballero Andante, Madrid, Espagne a été nommé comme administrateur avec effet au 26 Mars 2015 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra le 15 Juillet 2020.



Luxembourg, le 23.04.2015.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour ICAPARK II S.A.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015060604/17.

(150069267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**Ikarus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6238 Braidweiler, 11, rue Hicht.

R.C.S. Luxembourg B 123.459.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 avril 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015060606/10.

(150069533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**Landscape Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 180.586.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour l'administrateur unique*

Référence de publication: 2015060663/10.

(150069058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**LCM SA, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 99.664.

La fiduciaire GL SARL fait savoir que le contrat de domiciliation de la société LCM SA, R.C. Luxembourg n° B 99 664 a été résilié avec effet au 01/04/2015.

Le siège social de la société LCM SA, établi à L-3510 Dudelange, 10 rue de la Libération est donc dénoncé avec effet au 01/04/2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 01/04/2015.

Fiduciaire GL SARL.

*Fiduciaire d'Expertise Comptable*

10, rue de la Libération

L-3510 DUDELANGE

Signature

*La gérante*

Référence de publication: 2015060664/18.

(150069431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**Le Millénaire Restaurant s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9154 Grosbous, 5, Hannert der Millen.

R.C.S. Luxembourg B 96.266.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015060666/10.

(150069647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**MP SMR Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 161.890.

—  
EXTRAIT

Le 09 Avril 2015, l'associé unique a pris la résolution suivante:

- Acceptation de la démission de Mr Ryan Loggie, gérant de classe B, avec effet immédiat, et nomme:
- Mme Viravynne Chhim, gérante de classe A, né le 07 juillet 1979 à Winderbarrow, Géorgie, USA, domiciliée au 133 Water Street, Apartment 12C, Brooklyn, 11201 New-York, USA.

A dater de ce jour, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Halsey Sàrl, gérant de classe A
- Mme Viravynne Chhim, gérante de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015060713/17.

(150069594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**Specialized Investments Sif, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.688.

—  
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Référence de publication: 2015059395/11.

(150067699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

---

**SPS Platin Securitisation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 161.571.

—  
EXTRAIT

Par résolutions écrites en date du 24 novembre 2014 l'associé de la Société a:

- pris connaissance de la révocation de PricewaterhouseCoopers, société coopérative, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg (au préalable: 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg) du mandat du réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet au 24 novembre 2014;
- nommé KPMG Luxembourg, société coopérative, 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que nouveau réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet au 25 novembre 2014 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015059396/15.

(150068081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

---

**G.G.H. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8050 Bertrange, La Belle Etoile, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 55.446.

—  
Les pouvoirs de signatures bancaires au 09/03/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2015.

Victoria Finance sprl

Represented by Vincent Rousseau

Référence de publication: 2015060536/13.

(150069461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**G.P. Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3429 Dudelange, 179, rue de Burange.  
R.C.S. Luxembourg B 129.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme  
*Pour G.P. Construction S.à.r.l.*  
Fideco S.A.

Référence de publication: 2015060537/12.

(150069677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**Guineu Inversio S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.  
R.C.S. Luxembourg B 38.932.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2015.  
GUINEU INVERSIO S.A.  
Société Anonyme  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2015060573/13.

(150069165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**Help Mindanao a.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-4475 Belvaux, 91, rue d'Obercorn.  
R.C.S. Luxembourg F 8.042.

**CLOSURE OF LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des membres de l'Association tenue le 22 avril 2015.*

Il a été décidé de:

*Première résolution*

Les membres de l'Association ont entendu les liquidateurs en leurs rapports et observations et décident d'approuver le rapport tel que présenté par les liquidateurs, ce rapport restant annexé aux présentes.

*Deuxième résolution*

Les membres de l'Association décident de donner décharge aux liquidateurs.  
Les membres de l'Association décident de donner décharge aux administrateurs.

*Troisième résolution*

Tel que mentionné dans le rapport des liquidateurs précité, les membres de l'Association prennent acte du fait que: "à la date du 20 avril 2015, l'association sans but lucratif HELP MINDANAO a.s.b.l. ne possède aucun actif immobilier ni mobilier, aucune créance ni avoirs en comptes bancaires ou en espèces; toutes dettes ont par ailleurs été abandonnées par les créanciers.", de sorte que les membres de l'Association n'ont pas à se prononcer sur l'affectation d'un éventuel boni de liquidation de l'Association.

*Quatrième résolution*

Les membres de l'Association décident de clôturer les opérations de la liquidation de l'Association ainsi que de déclarer celle-ci dissoute avec effet à la date de la présente Assemblée.

*Cinquième résolution*

Les membres de l'Association décident de donner tous pouvoirs à Monsieur Romain BELLWALD à fin de procéder à toutes démarches administratives et publications rendues nécessaires par les présentes résolutions.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 avril 2015.

Référence de publication: 2015060575/31.

(150069472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**Highrise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 37.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 154.943.

---

*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 17 mars 2015*

- La démission de Madame Fantine JEANNON de son mandat de gérant de catégorie B est acceptée, avec effet au 17 mars 2015.

- Madame Rosalba BARRETTA, née le 3 janvier 1971 à Marsala (Italie), employée privée, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, est nommée comme nouveau gérant de catégorie B, avec effet au 17 mars 2015, pour une durée indéterminée.

Fait à Luxembourg, le 23 avril 2015.

Certifié sincère et conforme

Highrise S.à r.l.

Référence de publication: 2015060576/17.

(150069825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**Hipoteca X Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 191.951.

---

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 23 décembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015060577/11.

(150069452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**High Performance Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 141.457.

---

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 avril 2015*

- la démission de Monsieur Pascal De Graeve de son mandat d'administrateur est acceptée. Monsieur Stéphane Cosco, employé privé, né le 5 juin 1976 à Villerupt (F) demeurant professionnellement au 3, Place Dargent, L-1413 Luxembourg est nommé en son remplacement. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale de 2019.

Certifié sincère et conforme

HIGH PERFORMANCE SOLUTIONS S.A.

Référence de publication: 2015060586/13.

(150068995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**Hiorts Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 37.600.

---

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 20 mars 2015*

Les Administrateurs décident à l'unanimité de transférer le siège social de la Société au 44, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg avec effet au 20 mars 2015.

Le Conseil d'Administration informe que l'adresse de deux des administrateurs a également changé avec effet au 20 mars 2015:

- JALYNE SA., 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, représentée par M. Jacques Bonnier.

- PACBO EUROPE Administration et Conseil, 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg représentée par M. Patrice Crochet.

Pour copie conforme

JALYNE S.A. / -

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2015060587/19.

(150069072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

**Novator (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 250.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.887.

—  
EXTRAIT

- Il résulte du conseil de gérance tenu en date du 8 décembre 2014, la démission de Monsieur Jan Rottiers en tant que directeur manager ayant comme adresse le 25 C boulevard Royal L-2449 Luxembourg-Luxembourg.

Veillez noter la modification d'adresse du membre du Conseil de gérance suivant:

- Monsieur Sighor Sigmarsson ayant désormais comme adresse 25 C boulevard Royal L-2449 Luxembourg-Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 avril 2015.

Référence de publication: 2015060731/17.

(150069764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

**Net's Bar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9268 Diekirch, 1, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 165.406.

—  
EXTRAIT

Il découle d'un acte de cession de parts sociales sous seing privé qui s'est tenu en date du 26 juin 2014 que:

Le capital social de la société «NET'S BAR S.à r.l.» se trouve actuellement réparti comme suit:

- Madame Elisa DE JESUS CABRITA MARTINS, née le 09/07/1986 à Lisboa (Portugal), demeurant à L- 7662 Medernach, 7, rue d'Ermsdorf . . . . .	50 parts sociales
- Monsieur Joël CABRAL BORGES, né le 07/09/1989 à Ettelbruck, demeurant à L-7660 Medernach, 56A, rue de Savelborn . . . . .	50 parts sociales
Total des parts sociales: . . . . .	100 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26 juin 2014.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015060724/20.

(150069287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

**Société d'Experts et de Consultants Techniques en Bâtiment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 16, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 168.232.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015059348/9.

(150067526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

**Modesta Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 127.589.

—  
*Extrait des décisions prises par les associées en date du 16 avril 2015*

1. Monsieur Hans DE GRAAF a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.

2. Monsieur Clément WAVREILLE, administrateur de sociétés, né à Libramont-Chevigny (Belgique), le 13 juin 1988, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 23 avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour MODESTA INVESTMENTS S.à r.l.**Un mandataire*

Référence de publication: 2015060712/16.

(150069405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**Macropus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 122.819.

—  
Les comptes annuels au 30 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MACROPUS S.à r.l.**Un mandataire*

Référence de publication: 2015060697/11.

(150069634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**Tiafy SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 166.878.

—  
Par décision du Conseil d'Administration tenu le 20 avril 2015, il a été décidé:

- de nommer CL Management SA, ayant son adresse au 20, rue de la poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'administrateur, avec effet immédiat;

- De fixer l'échéance du mandat desdits administrateurs à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TIAFY SPF, S.A.

Société anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2015059434/14.

(150067494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

---

**Treveria H S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 250.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 116.258.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015059415/10.

(150067306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.